



FEDERation for European Education
FÉDÉration Européenne des Ecoles

Mastère européen

Juriste d'entreprise,
Spécialité droit européen
et international des affaires

www.fede.education
version 03/2026



UNESCO

GRECO



la francophonie

EFEE



EURASHE
European Association of Universities
in Higher Education



OING dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe - OING dotée du statut consultatif auprès de la Francophonie

OING dotée du statut de partenaire officiel de l'UNESCO et du CESNU

Registre de transparence de l'Union européenne - 313869925841-90

FEDE - La Voie Creuse 16 - 1202 - Genève - SUISSE - RC Genève : CHE-109.997.364



FEDERATION for European Education
FÉDÉRATION Européenne des Ecoles

Fédération Européenne Des Écoles

Federation for European Education

La FEDE est une Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING), institution supranationale, créée à Barcelone en 1963. Elle est dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, du statut consultatif auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de l'UNESCO et du Conseil économique et social des Nations unies (CESNU). La FEDE est également membre de la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (EFEE), de l'Association internationale des Universités (AIU) et de l'Association européenne des établissements de l'enseignement supérieur (EURASHE).

Elle fédère un réseau international de près de 500 établissements d'enseignement supérieur et professionnel, dans 40 pays et sur 4 continents, qui partagent un projet commun d'excellence académique, d'innovation pédagogique, de recherche scientifique et d'ouverture au monde. La FEDE propose plus de 170 référentiels accessibles en français et en anglais, et pour certains en plusieurs langues européennes (espagnol, allemand, italien, roumain, etc.), préparant les apprenants du Foundation Degree, Bachelor européen, Mastère européen, MBA européen, au DBA.

La FEDE rassemble un réseau international de plus de 300 000 personnes.

SOMMAIRE

PRESENTATION	5
Contexte	6
Objectifs et compétences	6
Perspectives d'emploi	6
Prérequis d'entrée en formation	7
Bibliographie indicative	7
Règlements des diplômes	7
Candidat en situation de handicap	7
Formation et Intelligence artificielle (IA)	7
Formation aux compétences linguistiques	8
Formation aux compétences citoyennes	8
UNITES CAPITALISABLES ET HORAIRES INDICATIFS	10
ARCHITECTURE DU DIPLOME FEDE	11
UC D41.1	13
Instruments de paiement et de crédit et garanties à l'international	13
A. Formation	13
B. Évaluation	16
C. Coefficient et ECTS	16
UC D41.2	17
Droit du commerce international	17
A. Formation	17
B. Évaluation	20
C. Coefficient et ECTS	20
UC D42	21
Soutenance - Mémoire portant sur une veille juridique	21
A. Objectifs	21
B. Préparation et Evaluation	21
C. Règles d'utilisation de l'IA générative dans la rédaction du mémoire professionnel	24
D. Coefficient et ECTS	25
UC D43	26
Contrôle continu	26
A. Formation	26
B. Évaluation	28
C. Coefficient et ECTS	28
UC D51.1	29
Droit international privé et modes alternatifs de règlements des différends	29
A. Formation	29
B. Évaluation	35
C. Coefficient et ECTS	35
UC D51.2	36
Anglais juridique	36
A. Formation	36
B. Évaluation	37
C. Coefficient et ECTS	37
UC D52	38
Thèse Professionnelle	38
A. Objectifs	38

B. Évaluation	38
C. Règles d'utilisation de l'IA générative dans la rédaction de la thèse professionnelle	42
D. Coefficient et ECTS	42
UC D53	43
Contrôle continu	43
A. Formation	43
B. Évaluation	44
C. Coefficient et ECTS	44
UC B4	46
Langue Vivante Européenne 1	46
A. Objectif	46
B. Formation	46
C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des apprenants par la FEDE	46
D. Évaluation	46
E. Grille d'évaluation	47
F. Coefficient et crédits ECTS	47
UC B5	48
Langue Vivante Européenne 1	48
A. Objectif	48
B. Formation	48
C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des apprenants par la FEDE	48
D. Évaluation	49
E. Grille d'évaluation	50
F. Coefficient et ECTS	50
UC A4/5	52
Les entreprises et les enjeux de la transition écologique	52
A. Objectifs	52
B. Formation	52
C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des apprenants par la FEDE	58
D. Évaluation	58
E. Coefficient et ECTS	58

LEXIQUE

UC : Unité Capitalisable

UE : Unité d'Enseignement

ECTS : Le terme ECTS signifie *European Credits Transfer System* en anglais, soit système européen de transfert et d'accumulation de crédits

CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

LVE : Langue Vivante Européenne

PRESENTATION

Contexte

Le Mastère européen Juriste d'Entreprise, Spécialité Droit européen et international des Affaires met l'accent sur des enseignements pratiques immédiatement mobilisables dans un contexte professionnel.

Spécialiste du droit, le juriste d'entreprise a pour mission de défendre et de protéger les intérêts de son organisation. Il intervient essentiellement sur des contrats commerciaux, s'occupe des contentieux et s'assure que les projets et les décisions des dirigeants d'entreprise respectent la législation. À lui de conseiller les différents services de l'entreprise en se tenant informé de l'évolution du droit. Il doit donc maîtriser parfaitement les outils de veille juridique.

Dans un contexte international, il doit également être capable de s'exprimer, négocier et rédiger en anglais.

Associé à toutes les décisions commerciales, financières et techniques, il évalue les risques des opérations menées, imagine les montages juridiques les plus avantageux pour son entreprise. Dans une PME (petite et moyenne entreprise), il est généralement très autonome et assure seul sa fonction. Pour certains dossiers, il coordonne l'intervention d'avocats extérieurs. Dans un grand groupe, il est souvent rattaché à la direction générale ou à une direction (financière, par exemple).

Ses principales missions seront les suivantes : analyse, négociation et rédaction de contrats ; participation à la gestion des dossiers contentieux et précontentieux clients/fournisseurs ; conseil des opérationnels en droit des contrats et droit des affaires.

Objectifs et compétences

- Mener une veille juridique autonome
- Conseiller juridiquement les différents services d'une entreprise ou organisation
- Maîtriser les techniques de rédactions contractuelles
- Maîtriser les instruments de paiement et de crédit ainsi que les garanties dans un contexte international
- Comprendre et rédiger des contrats internationaux
- Maîtriser le droit international privé des affaires
- Mener des négociations juridiques et rédiger des documents contractuels en langue anglaise

Perspectives d'emploi

Détenir un Mastère européen de la FEDE, c'est bénéficier de nouvelles opportunités et d'un réseau professionnel international.

Le juriste d'entreprise peut intervenir dans une PME ou dans un grand groupe, rattaché à la direction générale ou financière, mais aussi auprès d'organisations non marchandes (ONG et/ou Fondations, structures partisans et militantes) mais aussi de conseil et d'influence : lobbies, experts, syndicats et regroupements professionnels, sectoriels.

Prérequis d'entrée en formation

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme ayant validé l'acquisition de 180 ECTS ou être titulaire d'une certification professionnelle de niveau 6 du CEC (Cadre Européen des Certifications) dans la spécialité.

Bibliographie indicative

- Olivier Cachard, *Droit du commerce international*, Issy-les-Moulineaux : Librairie générale de droit et de jurisprudence, une marque de Lextenso, 2018
- Jean Stoufflet, *Instruments de paiement et de crédit : effets de commerce, chèque, carte de paiement, transfert de fonds*, Paris : Lexis-Nexis, 2012
- Olivier Cachard, *Droit international privé*, Bruxelles : Bruylant, 2018
- Myriam Deman, Magali Julian, *Guide de l'anglais des contrats d'affaires : lecture, traduction, rédaction*, Paris : LexisNexis, 2015
- Frédéric Buy, Marie Lamoureux, Jacques Mestre, *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, Lextenso éditions, 2018
- Béatrice Foenix-Riou, *Recherche éveillée sur Internet : mode d'emploi : outils et méthodes pour explorer le Web : Web visible, Web invisible, Web social, Web temps réel*, Paris : Lavoisier : Bases publications, 2011
- Didier Frochot, *Maîtriser l'information, la documentation et la veille juridiques*, Voiron : Territorial éditions, 2016
- Pierre Mayer, Vincent Heuzé, *Droit international privé*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ-Lextenso éd., 2014
- Mélanie Dulong de Rosnay, Hervé Le Crosnier, *Propriété intellectuelle : géopolitique et mondialisation*, Paris : CNRS éditions, 2013

Règlements des diplômes

- [Règlement général des diplômes FEDE](#)
- [Règlement du Mastère européen de la FEDE](#)

Candidat en situation de handicap

Pour garantir l'égalité des chances entre les candidats, les modalités d'évaluation sont, dans la mesure du possible, inclusives. Des aménagements aux conditions de passation des épreuves orales, écrites et pratiques des examens de CDE FEDE FRANCE, rendus nécessaires en raison d'un handicap ou d'un trouble de la santé invalidant, sont prévus.

En outre, si ces aménagements n'étaient pas suffisants, tout candidat peut saisir le référent handicap du certificateur pour aménager, dans le respect du règlement des examens et des spécifications du référentiel, les modalités d'évaluation.

Formation et Intelligence artificielle (IA)

Consciente des enjeux et des transformations profondes induites par l'IA sur les méthodes pédagogiques, les compétences professionnelles et les métiers de demain, la FEDE encourage ses établissements membres à sensibiliser ses formateurs et apprenants à un usage raisonné et réfléchi de l'IA dans leurs pratiques éducatives et professionnelles.

La FEDE préconise que l'intégration de l'IA dans les parcours de formation s'inscrive dans une approche éthique et soit alignée avec les principes des grandes institutions internationales citées ci-dessous. La FEDE recommande notamment de s'appuyer sur les publications et cadres de référence suivants :

- [UNESCO. Référentiel de compétences en IA pour les apprenants. 2025](#)

- [UNESCO, Référentiel de compétences en IA pour les enseignants, 2025](#)
- [UNESCO, Orientations pour l'intelligence artificielle générative dans l'éducation et la recherche, 2024](#)
- [Commission européenne, Lignes directrices éthiques sur l'utilisation de l'intelligence artificielle \(IA\) et des données dans l'enseignement et l'apprentissage à l'intention des éducateurs, 2022](#)
- [Council of Europe, Artificial intelligence and education - A critical view through the lens of human rights, democracy and the rule of law, November 2022](#)

Les établissements membres sont invités à intégrer ces principes dans leur approche pédagogique et à favoriser une réflexion critique et constructive sur l'impact de l'IA à chaque étape du parcours d'apprentissage.

Formation aux compétences linguistiques

Depuis sa création, en 1963, la FEDE promeut une éducation qui associe développement des compétences professionnelles et citoyennes. Dans un monde caractérisé par la diversité des environnements de travail, la mobilité des parcours et l'intensification des échanges, la maîtrise des langues vivantes constitue un levier important d'insertion professionnelle et d'employabilité. Elle contribue également au développement de compétences interculturelles et à la capacité des diplômés à s'adapter à des contextes variés et à collaborer avec des interlocuteurs d'horizons culturels et linguistiques différents, y compris dans leur propre pays.

Conformément aux principes portés par le Conseil de l'Europe en faveur du multilinguisme et du dialogue interculturel, l'enseignement et l'évaluation d'une langue vivante européenne sont obligatoires dans les diplômes FEDE. Ces enseignements s'appuient sur le [Cadre européen commun de référence pour les langues \(CECR\)](#) et visent à développer des compétences de communication mobilisables dans des situations concrètes d'étude et de travail.

La FEDE inscrit par ailleurs ses dispositifs d'évaluation linguistique dans une démarche de qualité et d'amélioration continue en tant que membre associé de l'[Association Language Testers in Europe \(ALTE\)](#).

Formation aux compétences citoyennes

Les modules de Culture et citoyenneté européennes occupent une place centrale dans les diplômes européens FEDE. Ils traduisent la volonté d'associer l'acquisition de compétences professionnelles au développement de compétences citoyennes, afin de préparer les apprenants à exercer leurs responsabilités dans des sociétés démocratiques, interculturelles et confrontées à des défis économiques, sociaux et environnementaux majeurs.

Cette approche s'inscrit dans les travaux menés au niveau européen en matière de compétences citoyennes, auxquels la FEDE contribue notamment dans le cadre de son statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, et s'aligne en particulier sur le [Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie](#). Elle s'inscrit également dans les initiatives internationales liées à l'éducation au développement durable, en lien avec l'UNESCO, auprès de laquelle la FEDE dispose d'un statut consultatif et participe notamment au [Green Education Partnership](#).

Dans ce cadre, certaines unités d'enseignement sont obligatoires selon le niveau du diplôme : les programmes de Foundation Degree et de Bachelor intègrent des modules consacrés à la compréhension du projet européen, des institutions démocratiques et du dialogue interculturel, tandis que les Mastères incluent un enseignement dédié aux enjeux de la transition écologique et à la responsabilité des organisations face aux défis du développement durable.

Juriste d'entreprise Spécialité droit européen et international des affaires

Ces enseignements contribuent ainsi à former des apprenants capables d'exercer leurs responsabilités professionnelles avec discernement et d'agir comme citoyens dans des sociétés démocratiques, interculturelles et engagées dans la transition écologique.

UNITES CAPITALISABLES ET HORAIRES INDICATIFS

	Liste des unités capitalisables	Contenu	Horaires indicatifs en face à face pédagogique
1 ^{ère} année	UE D UC D41.1 UC D41.2 UC D42 UC D43 UE B UC B4* UE A UC A4/5	Instruments de paiement et de crédit et garanties à l'international Droit du commerce international Soutenance – Mémoire portant sur une veille juridique Contrôle continu Langue vivante européenne 1 (écrit) <i>Utilisateur indépendant</i> Les entreprises et les enjeux de la transition écologique	65 à 77 h 123 à 165 h 12 semaines 101 à 122 h 60 à 80 h 40 h
2 ^{ème} année	UE D UC D51.1 UC D51.2 UC D52 UC D53 UE B UC B5*	Droit international privé et modes alternatifs de règlements des différends Anglais juridique Thèse professionnelle Contrôle continu Langue vivante européenne 1 (oral) <i>Utilisateur indépendant</i>	140 à 175 h 100 à 135 h 12 semaines 32 à 40 h 60 à 80 h
Épreuves facultatives	UC A2 UC A3 UC B4*	Le projet européen : culture et démocratie pour une citoyenneté en action Le management interculturel et les ressources humaines en Europe Langue vivante européenne 2 (écrit) Niveau B2 du CECR	20 à 25 h 20 à 25 h

* Le référentiel d'examens est commun pour toutes les langues vivantes européennes.

Les apprenants ont la possibilité de choisir parmi les langues vivantes suivantes :

- Langue vivante 1 : Allemand, Anglais, Espagnol, Français, Italien, Portugais ;
- Langues vivantes 2 et 3 : Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Français, Italien, Portugais.

NB.1 Attention : les langues vivantes choisies par l'apprenant doivent être différentes de celle dans laquelle il passe les épreuves du domaine européen et du domaine professionnel. Exemple : si les épreuves européennes et professionnelles sont passées en français, les langues vivantes choisies ne peuvent pas comprendre le français.

NB.2 Attention : les horaires ci-dessus représentent les heures de face à face pédagogique préconisées (en présentiel ou en distanciel) et doivent être complétées par les heures de travail personnel de l'apprenant.

ARCHITECTURE DU DIPLOME FEDE

Mastère européen Juriste d'Entreprise Spécialité Droit européen et international des Affaires					Evaluations	
	Épreuves	U.C.	ECTS	Coeff.	Modalités	Durée
1 ^{ère} année - Épreuves obligatoires	D41.1 Instruments de paiement et de crédit et garanties à l'international	D41.1	5	2	QCM	1h30
	D41.2 Droit du commerce international	D41.2	7	4	Étude de cas	5h
	D42 Soutenance - Mémoire portant sur une veille juridique	D42	14	5	Grand oral	1h
	D43 Contrôle continu	D43	6	3	Contrôle continu	
	B4 Langue Vivante Européenne - Ecrit Niveau B2 du CECR	B4	12	2	Écrit	1h45
	A4/5 Les entreprises et les enjeux de la transition écologique	A4/5*	16	4	QCM en ligne	1h
	Total		60	20		
2 ^e année - Épreuves obligatoires	D51.1 Droit international privé et modes alternatifs de règlements des différends	D51.1	16	6	Étude de cas	5h
	D51.2 Anglais juridique	D51.2	14	6	Étude de cas	3h
	D52 Soutenance : Thèse professionnelle	D52	14	4	Grand oral	1h
	D53 Contrôle continu	D53	4	2	Contrôle continu	
	B5 Langue Vivante Européenne – Oral Niveau B2 du CECR	B5	12	2	Oral	45min
	Total		60	20		
Facultatifs	B4 Langue vivante 2	B4	6		Écrit	1h45
	A2 Le projet européen : culture et démocratie pour une citoyenneté en action	A2	6		QCM en ligne	40mn
	A3 Le management interculturel et les ressources humaines en Europe	A3	6		QCM en ligne	40mn

*L'unité capitalisable A4/5 est à passer obligatoirement par les apprenants rentrant directement en deuxième année de Mastère européen à la suite de dispenses d'épreuves.

Pour les épreuves facultatives, seuls les points au-dessus de 10/20 sont comptabilisés et comptent double.

UE D | Expertise Professionnelle

UC D41.1

Instruments de paiement et de crédit et garanties à l'international

A. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 65 à 77 heures.

L'unité capitalisable D41.1 a pour objectif de familiariser l'apprenant avec les instruments de paiement et de crédit utilisés en droit des affaires, particulièrement dans une relation contractuelle internationale. Les particularités du droit interne de l'Etat dans lequel l'apprenant suit la formation devront toutefois être abordées afin que celui-ci puisse être immédiatement opérationnel dans un contexte professionnel.

Contenu	Capacités attendues
1. Le compte bancaire (7h) • Règles applicables à tous les comptes bancaires : - Ouverture du compte bancaire : consentement, refus d'ouverture, vérification de la banque, capacité et pouvoirs... - Fonctionnement du compte : Obligation du banquier (tenue du compte, surveillance, secret professionnel...), Intérêts et commissions bancaires, saisie sur compte. - Clôture du compte • Le compte courant : - Nature juridique et critères d'existence - Entrée des créances : remise en compte, entrée en compte - Règlement du compte courant : clôture du compte, période de liquidation 2. Les instruments de paiement (10 à 14h) • Le chèque : la création du chèque (conditions de forme et de fond), Infractions lors de l'émission du chèque, les différentes variétés de chèques, la circulation du chèque (endossement translatif et autres formes d'endossement), le paiement du chèque, les incidents de paiement. FCC et FNCI • Les autres instruments de paiement : - La carte de crédit : mises en place des relations contractuelles (contrat émetteur/adhérent, contrat émetteur/fournisseur), paiement par carte de crédit. - Le virement et ses dérivés - la réalisation de l'opération de paiement : consentement à l'opération de paiement (ordre de paiement, révocation, sanctions en	<i>Maîtriser les aspects juridiques du compte bancaire, en particulier les obligations respectives de la banque et du titulaire</i> <i>Appréhender la notion de compte courant</i> <i>Maîtriser les règles relatives à l'émission, à la circulation et au paiement du chèque bancaire en tant que mode de paiement national et international</i> <i>Connaître les principales caractéristiques juridiques, les avantages et inconvénients et les principales difficultés afférentes aux autres modes de paiement</i>

cas d'absence de paiement), exécution de l'ordre de paiement.

- Difficultés résultant de l'opération de paiement : opération non autorisée par le payeur, opération mal exécutée par le prestataire de service de paiement, ordre de paiement par l'intermédiaire du bénéficiaire.

• La monnaie électronique : définition, régime juridique, conclusion du contrat, remboursement...

3. Les instruments de crédit (20 à 24h)

• La lettre de change :

- Création de la lettre de change : formalités, mentions obligatoires, modifications ultérieures, conditions de fond (tireur, provision, acceptation du tiré...) ; Obligations cambiales et rapports fondamentaux, l'inopposabilité des exceptions

- Circulation de la lettre de change : endossement translatif (conditions, effets), lettres de change relevées, endossement à titre de procuration, endossement pignoratif.

- Paiement de la lettre de change : Garanties de paiement (conditions et effet de l'aval), modalités de paiement, recours cambiales (protêt faute de paiement, recours au porteur), l'escompte.

• Le billet à ordre et les warrants :

- Caractéristiques du billet à ordre (caractère formel, caractère civil ou commercial), la circulation du billet à ordre (endossement et billet à ordre relevé), le paiement du billet à ordre (ressemblance et différence avec la lettre de change).

- Les warrants : les warrants dans les magasins généraux (émission, circulation, paiement), les warrants sans dépossession (typologie, protection du créancier).

• La cession de créances professionnelles :

- Utilisation du bordereau pour la transmission de créances : conditions de la cession ou du nantissement par bordereau, effets de la cession ou du nantissement par bordereau (droits du cessionnaire, droit des tiers...)

- l'affacturage : transfert de créances par subrogation conventionnelle (conditions de validité de l'affacturage, information du

Comprendre les responsabilités respectives du payeur et du prestataire de service de paiement

Appréhender la notion de monnaie électronique

Maîtriser la distinction instrument de paiement/instrument de crédit

Maîtriser les règles relatives à la création, la circulation et le paiement de la lettre de change

Comprendre et rédiger une lettre de change

Maîtriser les règles relatives à la création, la circulation et le paiement du billet à ordre et du Warrant. Distinguer les deux instruments

Comprendre et rédiger un billet à ordre ou un warrant

Comprendre la notion de cession de créances

Distinguer affacturage et bordereau. Maîtriser les avantages et inconvénients des deux instruments

débiteur), la convention entre le factor et son client, le recouvrement des créances transmises (exceptions opposables par le débiteur, conflits entre banquiers cessionnaires d'une même créance).

4. Les garanties à l'international (28 à 32h)

- Les garanties de marché :
 - notion de garanties de marché, avantage et inconvénients...
 - La Garantie de Soumission
 - La Garantie de Restitution d'Acompte
 - La Garantie de Bonne Exécution ou de Bonne Fin
 - La Garantie de Dispense de Retenue de Garantie
- Les garanties de paiement :
 - Caution bancaire et Garantie à première demande
 - Crédit documentaire et remise documentaire
 - Lettre de Crédit Stand-By
 - affacturage international et forfaiting
- Règles relatives au financement du commerce international de la CCI :
 - Règles et usances uniformes relatives aux crédits documentaires (RUU 600 et PBIS 745)
 - Garanties sur demande (RUGD 758)
 - Règles et pratiques internationales relatives aux lettres de crédit standby (RPIS 98)
 - Règles uniformes d'ICC relatives aux encaissements (RUE 522).
 - Règles uniformes relatives au forfaiting (RUF 800).
 - Règles uniformes pour l'obligation bancaire de paiement

Comprendre et analyser une convention d'affacturage

Connaître les obligations principales du factor et de son client

Appréhender les spécificités du recouvrement de créances dans le cadre de l'affacturage

Distinguer les garanties de marché des garanties de paiement

Connaître les principales garanties de marché à l'international : intérêt, limite, avantages, inconvénients...

Conseiller la souscription d'une garantie adaptée aux besoins spécifiques d'une entreprise

Connaître les principales garanties de paiement à l'international : définition, mécanisme, intérêt, limite, avantages, inconvénients...

Conseiller la souscription d'une garantie adaptée aux besoins spécifiques d'une entreprise.

Connaître les principaux instruments de la CCI en matière d'autorégulation des règles relatives au financement du commerce international

B. Évaluation

Forme de l'épreuve : Questionnaire à Choix Multiples (QCM)

Durée : 90 minutes

Nombre de questions : 60 questions

Nombre de propositions : 4 propositions de réponses par question. Une seule proposition est exacte.

Barème : 3 points pour une bonne réponse, 0 pour non-réponse ou réponse erronée

Barème : 180 points

Aucun document, support de cours ou outil complémentaire (outil d'intelligence artificielle, calculatrice, dictionnaire, etc.) n'est autorisé durant cette évaluation.

C. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 2, et permet de capitaliser 5 ECTS.

UC D41.2

Droit du commerce international

A. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 123 à 165 heures.

L'unité capitalisable D41.2 a pour objectif de conférer à l'apprenant des connaissances opérationnelles dans le domaine du commerce international et des principaux contrats internationaux.

Contenu	Capacités attendues
1. Opérateurs internationaux et accès aux marchés (60 à 75 heures) • Mobilité et sécurité des investissements internationaux : - Promotion des investissements en droit international (conventions internationales, accords d'intégrations régionale), - traitement et protection des investissements étrangers en droit international, - typologie des risques d'investissements garantis à l'étranger - systèmes internationaux de garantie. • Etablissement des entreprises à l'international : - stratégies d'établissement (définition, société de droit local, société européenne, entreprise multinationale, groupement européen d'intérêt économique), - Nationalité des sociétés : fonctions de la nationalité, critères d'attribution, changement de la nationalité - Liberté d'établissement des sociétés en droit de l'Union européenne : principes, restrictions, conséquences... • Mouvement des marchandises et des services : - Obligations des États et des opérateurs en matière de droits douane : obligations dans un cadre multilatéral, obligations dans le cadre de l'Union européenne. - Obstacles non tarifaires à la circulation des marchandises : identification, élimination dans un cadre multilatéral ou dans le cadre de l'Union européenne. - Pratiques déloyales : dumping et subvention	<i>Définir et comprendre les enjeux de l'investissement international</i> <i>Connaître les principaux instruments internationaux de protection des investissements internationaux</i> <i>Appréhender les risques et garanties des investissements internationaux</i> <i>Maîtriser les différentes options d'établissement d'une entreprise à l'international afin de pouvoir conseiller efficacement un dirigeant d'entreprise</i> <i>Comprendre les règles d'attributions et les conséquences pratiques de la nationalité d'une Société</i> <i>Appréhender la notion de liberté d'établissement dans l'Union Européenne</i> <i>Comprendre les droits de douanes, leur rôle et les obligations qui en découlent dans un contexte international et européen</i> <i>Appréhender la notion d'obstacles non tarifaire à la circulation des marchandises dans le cadre international et européen</i>

2. Les contrats internationaux (78 à 105 heures)

- Règles communes aux contrats internationaux :
 - Droit applicable au contrat international : domaine de la loi applicable (convention de Rome, exclusion, lois de police et ordre public international...), règles de conflit de loi (autonomie de la volonté, loi désignée par le juge...), la clause d'élection de for, la théorie de l'ordre public international, la théorie du renvoi, principes Unidroit, lex mercatoria...
 - Formation du contrat international : négociation (instruments, obligations des parties), rencontre de volonté, interprétation (problèmes d'interprétation, principes d'interprétation, clauses d'interprétation...)
 - Exécution du contrat international : adaptation du contrat international (clause d'adaptation, clause de hardship, adaptation par le juge ou l'arbitre...), Inexécution du contrat (détermination de l'inexécution, remèdes à l'inexécution, clauses relatives à l'inexécution)
- Notions et exceptions du droit social international
- Le contrat de vente internationale
 - Régime juridique applicable : conflits de loi, droit matériel uniforme (Convention de Vienne)
 - Formation du contrat
 - obligations des parties et transfert des risques
 - inexécution
 - Incoterms et Convention de Vienne : articulation de la vente, du transport et de l'assurance.
- Transport international de marchandises
 - Transport maritime : Détermination du droit applicable (Convention de droit uniforme, droit national, stipulations contractuelles). Droits et obligations des parties, responsabilité du transporteur et contentieux de la responsabilité.
 - Transport aérien : Détermination du droit applicable (Convention de Montréal, droit national, stipulations contractuelles). Droits

Comprendre les difficultés liées à la détermination du droit applicable au contrat international ; Appréhender l'importance de l'autonomie de la volonté en la matière. (La résolution des conflits de lois et la connaissance approfondie des conventions multilatérales ne sont pas attendues à ce stade. Ces questions seront traitées ans l'UCD 2.1 mais peuvent être déjà esquissées)

Maîtriser le processus de formation d'un contrat international.

Appréhender les difficultés d'exécution d'un contrat international et les principaux moyens d'évitement de ces difficultés

Appréhender, pour le futur professionnel, la problématique de l'exercice d'une activité professionnelle en dehors du territoire national (règles de protection sociale) ; Maîtriser la – sa – mobilité internationale, par exemple en sachant distinguer détachement et expatriation, connaître les droits essentiels de rapatriement, réintégration. Elaborer, rédiger... négocier un contrat de travail à l'international pour soi-même ou pour son employeur. Connaître succinctement les grandes conventions de l'OIT

Connaître et savoir appliquer la Convention de Vienne sur la vente internationale. Maîtriser les obligations des parties au contrat de vente internationale

Connaître les Incoterms et comprendre leur importance dans le cadre d'une vente internationale. Savoir choisir l'Incoterm adéquat

Connaître les conventions internationales de droit matériel applicables au contrat de transport de marchandises et maîtriser leur champ d'application

et obligations des parties, responsabilité du transporteur et contentieux de la responsabilité.

- Transport terrestre (routier et ferroviaire) : Détermination du droit applicable (Convention de droit uniforme, droit national, stipulations contractuelles). Droits et obligations des parties, responsabilité du transporteur et contentieux de la responsabilité.

• Les contrats de coopérations inter-entreprises

- définition de la joint-venture
- typologies des accords : accords verticaux et horizontaux
- caractéristiques de ces accords : La différence entre l'intégration et la coopération, Le caractère évolutif du contrat, Le caractère intuitu personae du contrat
- Le régime juridique de ces accords
- Les structures de coopération : Le chef de file (choix, fonction, mission de coordination et de représentation), Le comité de coordination ou de direction, l'équipe commune

• Les contrats de transfert de technologie et les marchés de construction

- Les contrats ayant pour objet principal le transfert d'une technique : La licence de brevets, La licence de know-how ou le contrat de communication de savoir-faire
- Le contrat d'assistance technique
- Le contrat de gestion initiale
- Les contrats de construction et d'équipement industriel

Connaître les documents de transport

Comprendre les obligations respectives des parties au contrat de transport international

Maîtriser les dispositions relatives à la limitation et à l'exonération de responsabilité du transporteur

Savoir résoudre un litige avec un transporteur en application de la convention applicable

Connaître les différentes formes juridiques de coopération inter-entreprises. Appréhender leurs avantages et inconvénients.

Conseiller un dirigeant d'entreprise quant au choix d'une forme de coopération inter-entreprises dans un contexte donné

Connaître les principaux contrats organisant un transfert de savoir ou de technologie ainsi que les contrats de marchés de construction. Appréhender leurs avantages et inconvénients.

Conseiller un dirigeant d'entreprise quant au choix d'une forme contractuelle adéquate dans un contexte donné.

Comprendre et aménager les obligations des parties à un contrat.

Résoudre un litige entre les cocontractants

B. Évaluation

Forme de l'épreuve : Étude de cas

Durée : 5 heures

Barème : 180 points

Le sujet se décompose en deux parties.

La première partie, affectée d'un barème de 60 points, est constituée de 4 à 6 questions théoriques.

La seconde partie, affectée d'un barème de 120 points, est composée d'au moins deux cas pratiques permettant d'évaluer l'aptitude de l'apprenant à analyser des situations concrètes et résoudre des problèmes ou litiges liés au droit du commerce international (Rédaction ou analyse de clauses contractuelles, détermination de responsabilité, conseil sur le choix de tel ou tel mode de coopérations, détermination de la loi applicable au contrat...). Les cas pratique ne devront pas demander de résoudre un conflit de loi ou de juridiction.

Le sujet pourra comporter des annexes (extraits de Conventions internationales, extraits d'un contrat...).

Cette épreuve mobilisera des savoirs et savoir-faire acquis tout au long de la formation. Outre le contrôle de connaissances, l'apprenant doit mettre en évidence ses qualités d'analyse et de synthèse afin de produire des propositions cohérentes et adaptées.

Aucun document, support de cours ou outil complémentaire (outil d'intelligence artificielle, calculatrice, dictionnaire, etc.) n'est autorisé durant cette évaluation.

C. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 4, et permet de capitaliser 7 ECTS.

UC D42

Soutenance - Mémoire portant sur une veille juridique

A. Objectifs

Le Mastère européen juriste d'entreprise implique une mise en contact réelle de l'apprenant avec le monde du travail de manière à lui permettre d'approfondir sa formation et son projet professionnel et de faciliter son insertion dans l'emploi. La pédagogie doit faire une large place à l'initiative de l'apprenant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises.

La veille juridique est une composante essentielle de l'activité du juriste d'entreprise : la réglementation et son interprétation juridictionnelle sont en constante évolution. Un juriste d'entreprise doit maîtriser les outils de veille juridique et être capable de transmettre des informations juridiques clés au dirigeant d'entreprise.

À cette fin, l'apprenant doit se livrer à une veille juridique sur un sujet en relation avec l'intitulé du diplôme, en accord avec son entreprise d'accueil et un tuteur enseignant, qui aboutira à l'élaboration d'un mémoire qui fera l'objet d'une soutenance orale.

B. Préparation et Evaluation

L'épreuve professionnelle de soutenance permet de valider les capacités de l'apprenant à transmettre une information juridique structurée à partir de l'analyse d'une évolution réglementaire où jurisprudentielle ainsi qu'à développer une problématique dans un mémoire et à expliquer et défendre sa démarche devant un jury.

En raison de l'intérêt qu'elle représente dans la formation de l'apprenant, cette épreuve est obligatoire.

1. Modalités de préparation

Quel que soit le pays d'exercice, l'élaboration du mémoire peut porter sur une pratique professionnelle au sein d'une entreprise (stage, emploi salarié ou un contrat d'alternance) ou sur un travail strictement théorique. Le temps dévolu à la préparation et à l'élaboration du mémoire représente le quart du volume de la formation en première année, soit environ 100 heures.

1.1. Mémoire élaboré à la suite d'une pratique professionnelle en entreprise

1.1.1. Stage

Le stage doit se dérouler pendant la formation. Il doit avoir une durée minimum de 12 semaines.

La date et la planification de ce stage sont laissées à la libre appréciation de l'établissement de formation, en accord avec sa propre organisation pédagogique.

Par exemple, le stage peut être scindé en 2 parties ou organisé selon un rythme hebdomadaire propre à l'alternance (n jours en école, n jours en entreprise).

Toutefois, il semble préférable, pour des motifs pédagogiques, que le stage ainsi scindé se déroule dans la même entreprise ou organisation.

Le terrain de stage doit être choisi en fonction des possibilités d'actions professionnelles de l'apprenant, et soumis à l'équipe pédagogique de l'école, qui en valide le bien-fondé et l'adéquation avec le diplôme préparé ainsi que le niveau exigé. Il peut s'agir d'une entreprise publique ou privée ou d'une organisation au sens large.

Ce stage donne l'occasion à l'apprenant de déterminer, en relation avec son tuteur en entreprise et, éventuellement, son tuteur-enseignant, les études, les actions ou les missions qui lui seront confiées et qui constitueront la matière de son mémoire.

La production d'un certificat de fin de stage mentionnant la durée, les dates et les missions confiées par l'entreprise, sera exigé au moment de l'épreuve de soutenance.

1.1.2. L'alternance ou l'emploi salarié

La préparation du mémoire peut également s'appuyer sur l'expérience professionnelle de l'apprenant, qu'il soit salarié à temps plein, à temps partiel ou en contrat d'alternance, pourvu que la nature de ses activités professionnelles et le niveau de ses responsabilités soient conformes aux spécificités et aux exigences du présent référentiel et des examens FEDE qui y sont rattachés.

Dans ce cas, ce sont les missions qui sont confiées au salarié qui deviennent la matière de son mémoire. La production d'un certificat de travail mentionnant la durée, les dates et, éventuellement les études ou missions confiées par l'entreprise, sera exigé au moment de l'épreuve de soutenance.

1.2. Le projet tutoré

En cas de difficulté majeure pour trouver un stage ou un contrat d'alternance en entreprise, l'apprenant a la possibilité de réaliser un projet tutoré en accord avec son centre de formation et la FEDE.

Dans ce cas, le projet de mémoire est négocié et déterminé en début d'année en concertation avec l'équipe pédagogique et plus spécialement un tuteur-enseignant, qui aura pour rôle de superviser le projet et guider l'apprenant.

Toutefois, l'obtention d'un stage ou d'un contrat d'alternance en entreprise doit constituer la priorité.

1.3. Rôle du tuteur

Le tuteur enseignant valide le ou les domaines de veille juridique choisi(s) et s'assure en particulier du lien avec l'intitulé du diplôme. Le droit des affaires est une matière très vaste. Il s'agit de faire en sorte que le ou les thèmes choisi(s) respecte(nt) une acception au sens large de l'intitulé du diplôme. Les sujets européens/internationaux devront être privilégiés sur les sujets nationaux (qui ne sont pas pour autant prohibés).

Le tuteur enseignant conseille l'apprenant sur la structuration du mémoire ainsi que sur les méthodes de veille juridique utilisées. Il doit également disposer d'une compétence technique dans le domaine de veille choisi par l'apprenant.

2. Le mémoire portant sur une veille juridique

Le document écrit présenté par les apprenants est un mémoire portant sur une veille juridique, qu'il ait été réalisé dans le cadre d'un stage, d'un contrat de travail ou sans lien avec une entreprise.

Ce document écrit constitue une partie du travail évalué par le jury. En tant que tel, il est donc un objet d'évaluation. Il compte pour 30% dans la note finale.

2.1. Le contenu du mémoire

Le mémoire ne doit pas se résumer à un simple descriptif de l'activité de l'apprenant ou à un simple compte rendu de lecture. Il doit représenter un effort de recherche, d'analyse et de synthèse.

L'organisation du mémoire est importante et varie selon que l'apprenant présente un mémoire réalisé au sein d'une entreprise ou non.

Le mémoire portant sur une veille juridique réalisé au sein d'une entreprise doit contenir :

- une présentation de l'entreprise
- une explication des raisons pour lesquelles la veille a été menée sur tel ou tel domaine en fonction des besoins de l'entreprise
- une présentation des principaux destinataires de la veille
- une présentation de la méthodologie et des outils de veille utilisés
- un état des lieux du droit existant dans le ou les domaines étudiés

- une synthèse des évolutions constatées ou à venir
- une étude de l'impact des évolutions constatées ou à venir sur l'entreprise
- une conclusion prospective et critique sur les évaluations constatées ou à venir

Le mémoire portant sur une veille juridique sans lien avec une entreprise doit contenir :

- une introduction justifiant le choix de l'apprenant de s'intéresser à tel ou tel domaine
- l'objectif principal de la veille
- une présentation de la méthodologie et des outils de veille utilisés
- un état des lieux du droit existant dans le ou les domaines étudiés
- une synthèse des évolutions constatées ou à venir
- une étude de l'impact des évolutions constatées ou à venir
- une conclusion prospective et critique sur les évaluations constatées ou à venir

2.2. Présentation du mémoire

Le document écrit sera saisi au traitement de texte et présentera les caractéristiques suivantes :

- Format A4 ;
- Nombre de pages : de l'ordre de 40 à 50 pages hors annexes ;
- Impression recto seul ;
- Marges 2,5 cm de chaque côté ;
- Interligne 1,5 ;
- Relié.

Le mémoire peut contenir quelques annexes essentielles qui ne doivent pas dépasser un volume maximum de 10 feuilles A4.

La provenance de ces annexes doit être clairement indiquée (document élaboré par l'apprenant, tiré de telle publication, fourni par l'entreprise...).

L'apprenant sera informé des conséquences éliminatoires d'un plagiat.

La page de titre doit comporter les mentions suivantes :

- Nom et prénom de l'apprenant ;
- Numéro de candidat attribué par la FEDE ;
- Titre éventuel du mémoire
- « Examens de la FEDE » ;
- « Mémoire portant sur une veille juridique présenté à l'épreuve professionnelle de soutenance du Mastère européen juriste d'affaires, spécialité droit européen et international des affaires [année] ».

Il devra contenir un sommaire au début, une bibliographie et une sitographie à la fin, éventuellement une filmographie, et éventuellement une table des annexes. Il sera exigé la même rigueur que pour les travaux universitaires en ce qui concerne la présentation des références, des citations, etc. Il faut prévoir une édition en au moins deux exemplaires, un pour le jury, un pour l'apprenant.

Il devra également comporter obligatoirement un résumé d'une page en anglais.

Il est recommandé d'écrire quelques lignes de remerciements.

2.3. Délai de fourniture du mémoire

Les mémoires doivent être envoyés en deux exemplaires au centre d'examen (pour transmission au jury) au moins 3 semaines avant le début de la période annoncée pour ce type d'épreuve.

3. Déroulement de la soutenance

Le jury est composé d'un enseignant de la spécialité auquel il est adjoint un professionnel. L'épreuve dure une heure. Pas de temps de préparation.

La soutenance orale représente 70% de la note finale.

3.1. Exposé théorique (de 30 à 40 min)

Dans un premier temps, l'apprenant présente au besoin succinctement son entreprise, justifie le choix qu'il a opéré de tel ou tel domaine de veille, rend compte des résultats de la veille et de l'impact des évolutions constatées ou à venir.

Ce travail de soutenance ne doit pas conduire l'apprenant à « lire » son mémoire devant le jury. Cette partie de l'épreuve est une évaluation des compétences de communication orale dans un contexte professionnel et technique. Il devra savoir introduire et conclure son exposé, et maîtriser son temps de parole.

L'apprenant peut utiliser à sa guise des documents complémentaires qui ne sont pas dans le document écrit remis au jury et qu'il aura apporté avec lui.

L'apprenant a aussi la possibilité d'utiliser les techniques de présentation qu'il juge utiles (par exemple : présentation assistée sur ordinateur...) pourvu qu'il soit autonome dans l'utilisation de ces outils et qu'il reste dans le temps imparti.

Pendant cet exposé de 30 à 40 minutes, l'apprenant ne sera pas interrompu.

3.2. Discussion avec le jury (20 à 30 min)

Dans un deuxième temps, le jury reviendra sur des aspects plus techniques ou professionnels, notamment sur le contenu du mémoire, et posera les questions suscitées par la lecture de celui-ci.

Toutefois, s'agissant de la partie « soutenance orale » de l'épreuve, le jury évaluera moins la précision et la justesse des éléments de réponse technique fournis que la capacité, de la part de l'apprenant, à maîtriser la situation de communication, à comprendre et à traiter une objection, à organiser un discours, à convaincre...

4. Objectifs et critères d'évaluation

- [Grille de notation](#)
- [Éléments observables](#)

C. Règles d'utilisation de l'IA générative dans la rédaction du mémoire professionnel

L'utilisation de l'IA générative (et des technologies assistées par l'IA) dans le processus de rédaction des mémoires professionnels est autorisée, sous certaines conditions détaillées ci-dessous.

1. Les règles d'utilisation de l'IA dans la rédaction des travaux rédactionnels

En cas d'utilisation de l'IA dans le processus de rédaction par les candidats, trois règles prévalent et correspondent à trois principes, afin de garantir la possibilité d'une évaluation pertinente de la production personnelle du candidat : le respect des sources, la transparence et la responsabilité.

- Respecter les règles relatives au plagiat, à la copie et à la nécessité de citer les sources utilisées.
- Déclarer dans le manuscrit avoir utilisé l'IA dans le processus rédactionnel et indiquer quelles IA ont été utilisées et pour quel usage.
- Le candidat est ultimement responsable du contenu de son travail et des textes soumis pour évaluation. L'IA ne doit pas être citée comme auteur ou co-auteur.

2. L'IA et le risque de plagiat

Utiliser l'IA pour générer le texte du rapport d'activité est assimilé à du plagiat et peut être sanctionné par une disqualification.

Rappel des règles de base relatives au plagiat :

- L'auteur d'un texte doit citer ses sources sous peine de faire du plagiat et d'être disqualifié.
- La paraphrase sans citation de source est une autre forme de plagiat.
- Si le jury estime qu'il y a plagiat, paraphrase, copie d'un modèle sans apport original ou encore qu'il y a recours à un tiers de substitution, et que cela constitue un obstacle à l'évaluation objective des compétences, savoirs et savoir-faire d'un candidat, le jury est fondé à disqualifier le travail de l'étudiant.

3. L'IA et la transparence

Afin de permettre aux membres du jury d'évaluer de la façon la plus pertinente possible la production personnelle du candidat, celui-ci est tenu de déclarer, si c'est le cas, qu'il a eu recours à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la rédaction de son travail rédactionnel, en précisant : quel(s) outil(s), quel(s) usage(s), quelle(s) finalité(s).

4. L'IA et la responsabilité

L'IA ne doit pas être citée comme auteur ou co-auteur, la qualité d'auteur renvoyant à une personne physique. Le candidat est in fine l'auteur du rapport d'activité. Les candidats sont ainsi ultimement responsables du contenu de leur travail et des textes soumis pour évaluation.

D. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 5, et permet de capitaliser 14 ECTS.

UC D43

Contrôle continu

Notions juridiques fondamentales, méthodologie et veille juridique

A. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 101 à 122 heures.

L'UC D43 sert un triple objectif :

- Il s'agit d'une part d'opérer des rappels de notions juridiques de base qui devraient déjà être acquises par les apprenants. Selon le profil des apprenants et leurs cursus antérieurs, il pourra s'agir d'une remise à niveau ou d'un approfondissement.
- Il s'agit d'autre part, d'approfondir le contenu de l'UC A4/5 « Les entreprises, la concurrence et l'Europe ».
- Il s'agit enfin de s'assurer que les apprenants maîtrisent bien tous les outils de méthodologie juridique et sont capables de mener efficacement une veille juridique.

Contenu	Capacités attendues
1. Juridictions et Organisation juridictionnelle (15 à 18h) • Les différents ordres de juridiction • Organisation des juridictions civiles, pénales, administratives, constitutionnelles, arbitrales ... • Compétence matérielle et territoriale • Les procédures en référé et sur requête • Les voies de recours : opposition, appel, Cassation, tierce opposition, révision • Les voies de recours : opposition, appel, Relations entre juridictions nationales et européennes : Cour de Justice de l'Union Européenne, Cour Européenne des Droits de l'Homme	<i>Maîtriser l'organisation juridictionnelle : savoir à quel juge s'adresser</i> <i>Distinguer juridiction du fond et juridiction de cassation</i> <i>Comprendre le mécanisme des voies de recours</i> <i>Maîtriser l'articulation des relations entre juridictions nationales et européennes notamment via les questions préjudicielles à la CJUE dont les mécanismes et quelques exemples seront explicités</i>
2. Rappel en droit des obligations (22 à 26h) • Droit général du contrat (11 à 13h) - Définition et classification des contrats - Autonomie de la volonté contractuelle et ses conséquences : consensualisme, liberté contractuelle, force obligatoire du contrat, effet relatif - Formation et validité du contrat : processus de formation du contrat (pourparlers, contrats préparatoires, offre contractuelle et acceptation), Information précontractuelle, clauses abusives, contenu licite et certain, vices du consentement... - Objet, charge et modes de preuve - Prix et nominalisme monétaire	<i>Savoir reconnaître et analyser un contrat</i> <i>Maîtriser les étapes de la formation du contrat</i> <i>Pouvoir se prononcer sur la validité d'un contrat</i> <i>Comprendre et savoir mettre en œuvre les principales limites à la liberté contractuelle</i>

- Exécution, inexécution, révision, résiliation, résolution du contrat : clauses de hardship, clauses résolutoires, clauses pénales, recours au juge...

- La responsabilité civile (11 à 13h)
- Définition et conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile : Fait dommageable (faute, non faute), Préjudice (distinction dommage et préjudice, préjudice réparable...), Lien de causalité, Causes d'exonération...
- Responsabilité civile extracontractuelle : les différents régimes de la responsabilité civile extracontractuelle (fait personnel, fait d'autrui, fait des choses, fait des produits défectueux...), principe indemnitaire...
- Responsabilité civile contractuelle : conditions de mise en œuvre (mise en demeure, préjudice prévisible, entier préjudice, inexécution ou retard d'exécution du contrat...), clauses aménageant la responsabilité contractuelle...

3. Rappel et approfondissement en droit européen de la concurrence (36 à 44h)

- Rappel des notions de base en droit des ententes, abus de position dominante et droit des concentrations ; aides et monopoles de l'Etat
- Contentieux public et privé de la concurrence : identification, rôle et collaboration des institutions nationales et européennes de concurrence, rôle des juridictions, aspects procéduraux, sanctions encourues.
- Procédures de clémences devant les autorités nationales et européennes de concurrence : fonctionnement des procédures, exemples d'actualité, engagements des bénéficiaires, sanctions...
- Veille juridique en droit de la concurrence : sites spécialisés en droit de la concurrence, veille active en droit des ententes, des abus de position dominante et droit des concentrations sur la période s'étendant de l'année civile de l'inscription au diplôme jusqu'au mois de mars de l'année civile du passage de l'épreuve.

*Connaître le rôle du juge en matière contractuelle
Être capable de rédiger des clauses aménageant l'évolution ou les conséquences de l'inexécution du contrat*

*Comprendre l'objectif et les conditions mise en œuvre d'une action en responsabilité civile
Être capable de déterminer les différents postes de préjudices résultant d'un dommage
Connaître les méthodes d'évaluation des préjudices patrimoniaux et extrapatrimoniaux
Maîtriser les différents régimes de la responsabilité civile extracontractuelle et en particulier la responsabilité des commettants du fait de leur préposé*

Connaître les conditions de mise en œuvre d'une action en responsabilité contractuelle. Maîtriser les clauses aménageant les conséquences de la responsabilité contractuelle

Maîtriser le droit des pratiques anticoncurrentielles et des concentrations. Savoir reconnaître les situations à risque pour une entreprise

Appréhender le rôle et les pouvoirs des autorités de concurrence et connaître les procédures et voies de recours. Se familiariser avec les décisions des autorités de concurrence

Appréhender l'intérêt des procédures de clémence et en maîtriser les aspects procéduraux

Maîtriser les outils permettant de mener une veille juridique active en droit européen de la concurrence

4. Méthodologie et veille juridique (28 à 34h)

- Veille juridique : identifier les sources fiables d'informations (sites gouvernementaux (Legifrance, EUR-Lex...) et sites spécialisés (Lexisactu.fr, Efl.fr, Dalloz actualité.fr, Actualités du droit.fr, Legalnews.fr ...), agrégateur, RSS, paramétrer des alertes pour suivre l'évolution d'un projet de loi, synthétiser et diffuser l'actualité juridique aux personnes concernées. Le concept d'Observatoire Actif Permanent (OAP)
- Lecture et analyse d'une décision de justice, rédaction d'une fiche d'arrêt
- Méthode de résolution d'un cas pratique, rédaction d'une consultation juridique

Maîtriser toutes les étapes de la veille juridique

Comprendre une décision de justice ou d'une autorité de concurrence afin de pouvoir rédiger une fiche synthétique (fiche d'arrêt)

*Rédiger une consultation juridique en réponse à une situation pratique. Résoudre un cas pratique en droit de la concurrence
Être capable de synthétiser un texte juridique ou réglementaire*

B. Évaluation

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour le module « **Notions juridiques fondamentales, méthodologie et veille juridique** » s'effectue en cours de formation, sous forme de contrôle continu.

Le contrôle continu peut être mis en œuvre avec une relative souplesse, avec l'objectif d'au moins quatre situations d'évaluations par an qui peuvent faire l'objet au cours de l'année d'évaluations sous la forme de dossiers réalisés en travaux dirigés ou en travail individuel, de QCM, de présentations orales et d'exposés, de mises en situation professionnelle, de projets professionnels, de démarches expérimentales, etc.

La moyenne des notes obtenues constitue la note finale de l'UC D43.

De façon générale, l'UC D43 permet également de prendre en compte l'implication et l'assiduité de chaque apprenant dans la formation.

C. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 3, et permet de capitaliser 6 ECTS.

UC D51.1

Droit international privé et modes alternatifs de règlements des différends

A. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 140 à 175 heures.

L'unité capitalisable D51.1 a pour objectif principal de permettre à l'apprenant de résoudre des problèmes opérationnels liés à la prévention et à la résolution de litiges contractuels relevant du droit international privé (DIP). Les autres aspects du DIP (Etat des personnes, droit de la famille, droit de la nationalité...) ne seront pas traités. L'accent sera mis sur les instruments internationaux et européens, mais les spécificités du droit interne de l'Etat dans lequel l'apprenant suit sa formation quant à la résolution des conflits de loi et de juridiction devront également être abordées.

Contenu	Capacités attendues
1. Introduction au droit international privé (DIP) (20 à 27 heures) - Définition du DIP - Objet du DIP • Sources du DIP - Sources internes (La loi, la jurisprudence, conflit de loi et de juridiction (article 3, 14 et 15 du code civil,). - Sources internationales et européennes (La lex mercatoria, Les traités internationaux de conflit de loi, de conflit de juridiction, de droit matière, les principaux règlements et directives de l'UE en matière de DIP...), la codification, - les organisations internationales à l'origine des normes de DIP (OMC, ONU, CNUCED, CNUDCI, CCI, Unidroit, UE...), distinction normes applicables/normes de référence - La problématique de l'inter-normativité, l'absence de hiérarchie... • Méthode conflictuelle ou règles matérielles - La méthode conflictuelle : utilité et domaines des règles de conflit (conflit de juridiction, conflit de loi), Caractéristiques de règles de conflit (règles intermédiaires, étatiques ou interétatiques, unilatérales ou bilatérales). - Règles matérielles spécifiques : définition, sources (nationales ou interétatiques) domaines, spécificités (applications et sources) - Exclusions ou relations entre la méthode des règles de conflit et les règles matérielles	<i>Appréhender l'objet du DIP, distinguer le DIP du droit international public et du droit pénal international</i> <i>Connaître les différentes sources du DIP et comprendre les problèmes liés à l'absence d'une hiérarchie</i> <i>Connaître les principales institutions internationales intervenant en DIP. Savoir les rattacher à une géopolitique du commerce international</i> <i>Appréhender la méthode conflictuelle, comprendre son intérêt et ses limites</i> <i>Connaître les principaux domaines où des règles matérielles ont été adoptées</i> <i>Comprendre l'articulation entre les règles de conflits et le droit matériel</i>

2. Les conflits de juridiction (30 à 37 heures)

- Généralités sur la question de la compétence internationale
 - Utilité, fondements, origine, nature des règles de compétence internationale.
 - sources des règles de compétence internationale (projet de convention mondiale sur la compétence et les jugements étrangers en matière civile et commerciale, convention de la Haye sur l'élection de for, Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968, règlements de DIP de l'UE (1346/2000, 2201/2003, 44/2001, 650/2012, 1215/2012, 593/2008, 1393/2007, 1896/2006, 1206/2001, 805/2004)
- Le système de Bruxelles : Convention de Bruxelles et Règlement n°1215/2012 Bruxelles I
 - Champ d'application : compétence matérielle (*ratione materiae*), compétence territoriale (*ratione loci*).
 - Relations avec les autres normes internationales
 - Détermination de la compétence juridictionnelle (compétences non-exclusives, compétences exclusives)
 - Litispendance et connexité
 - Mesures provisoires et conservatoires
- Les règles internes de détermination de la compétence internationale

(Cette sous partie doit être traitée selon le droit national de l'Etat dans lequel l'apprenant suit sa formation)

 - Règles ordinaires de compétence internationale : compétence du juge national dans un litige entre étrangers, nature des règles de compétence internationale (compétence d'attribution ou territoriale), détermination des règles, compétence du juge national en matière de mesures provisoires, litispendance et connexité
 - Règles de compétence exorbitante (exemple article 14 et 15 Code civil français) : domaine d'application, privilège de juridiction

Comprendre l'intérêt des règles de conflit de juridiction

Connaître les sources principales des règles internationales et européennes de conflit de juridiction

Comprendre et savoir mettre en application la Convention et le Règlement de Bruxelles pour déterminer juridiction compétente dans un litige

Savoir résoudre un conflit de juridiction par application des règles de droit national

Savoir rédiger des clauses attributives de juridiction, des clauses compromissoires ou des compromis d'arbitrage en conformité avec le droit national

- Compétence relevant de la volonté des parties : clauses attributives de compétence (licéité, validité et effet des clauses d'electio fori), clauses compromissaires et compromis d'arbitrage (définitions, arbitrabilité du litige, validité et effets de la clause).
- Fraude à la compétence et ordre public international

3. Les conflits de lois (40 à 47 heures)

- La théorie des conflits de lois
 - Tendances territorialistes, personnalistes, particularistes et universalistes.
 - méthode Savignienne
 - caractéristiques de la règle de conflit de loi : caractère bilatéral ou unilatéral, règles intermédiaires, règles à caractère international, règles essentiellement jurisprudentielles, méthodes de rattachement (rattachement alternatif, rattachement cumulatif, rattachement subsidiaire)...
 - les aménagements de la méthode conflictuelle : lois de police, proper law, théorie de l'équivalence, application de la loi la plus favorable.
- Elaboration des règles de conflit
 - Equilibre entre intérêts nationaux, intérêts internationaux et volonté des parties
 - les éléments de localisations (rattachement) : personnes en relation, choses ou objet en relation, évènement créant la relation, contexte de la relation
 - les principes de droit européen commandant à la détermination de la loi applicable : en matière de litige contractuel (Convention de Rome du 19 avril 1980 et Règlement Rome I (593/2008)) et au fonctionnement des sociétés.

(Les points qui suivent doivent être traités selon le droit national de l'Etat dans lequel l'apprenant suit sa formation.)

- les catégories juridiques du droit international privé : classification dépendant du droit interne de chaque Etat (statut personnel, statut réel, actes juridiques, faits juridique, forme des actes, procédure...)
- les principes de droit interne commandant à la détermination de la loi applicable : aux

Appréhender les principes essentiels de la théorie des conflits de loi

Comprendre les critères de rattachement à une loi nationale

Appréhender les aménagements récents de la méthode conflictuelle

Comprendre les difficultés inhérentes à la construction d'une règle de conflit

Connaître les principales dispositions du droit européen permettant de résoudre un conflit de loi dans un litige contractuel

litiges portant sur des biens (corporels) ou droits intellectuels, aux litiges contractuels (principe d'autonomie et aménagements), à la forme des actes.

- Mise en œuvre et résolution des conflits de loi

(Une partie des points qui suivent doivent être traités selon le droit national de l'Etat dans lequel l'apprenant suit sa formation)

- Les trois étapes du mécanisme conflictuel : qualification juridique des faits, rattachement à un ordre juridique, détermination de la loi matérielle applicable

- Les conflits de qualification : détermination du système juridique de référence pour qualifier juridiquement une situation internationale (qualification selon la lex fori, la lex causae, qualification autonome...).

Solution retenue par le droit interne.

- Les conflits de rattachement : conflit positif ou négatif. Mécanisme de renvoi (renvoi au premier degré, au second degré, renvoi délégation, renvoi règlement subsidiaire, renvoi coordination) et les choix opérés en droit interne

- Conflits de loi dans le temps : conflit transitoire de droit étranger et conflit mobile.

- Exclusion et difficultés d'application d'une loi étrangère

(Une partie des points qui suivent doivent être traités selon le droit national de l'Etat dans lequel l'apprenant suit sa formation)

- Les mécanismes écartant la loi étrangère désignée par la règle de conflit : lois de police (définition, régime (loi de police interne, loi de police du for), notion d'ordre public au sens du droit international privé, fraude à la loi

- L'application d'une loi étrangère par le juge interne : invocation de la loi étrangère, preuve de la loi étrangère, théorie de l'équivalence, contrôle de dénaturation et démotivation par une juridiction de cassation.

Connaître les principales dispositions de droit interne permettant de résoudre un conflit de loi dans un litige relevant du droit des affaires

Appréhender les étapes de la résolution d'un conflit de loi

Savoir quelle loi nationale utilisée pour qualifier juridiquement une situation internationale en fonction du droit interne

Savoir déterminer la loi nationale applicable dans une situation de litige contractuel en application du droit interne

Appréhender les différentes solutions applicables face à un conflit de rattachement et connaître les solutions retenues par le droit interne

Appréhender les mécanismes en droit interne qui écartent l'application de la règle de conflit où la loi désignée par la règle de conflit

Appréhender les difficultés relatives à l'invocation et l'application d'une loi étrangère devant une juridiction

4. Effets des jugements étrangers (25 à 32 heures)

- les différentes solutions face à la question du jugement étranger : absence totale de reconnaissance, reconnaissance de plein droit, procédure interne de reconnaissance et de contrôle.

- Effets des jugements étrangers en droit interne

(Une partie des points qui suivent doivent être traités selon le droit national de l'Etat dans lequel l'apprenant suit sa formation)

- Demande d'exécution et procédure d'exequatur : actes susceptibles d'exequatur, effets de l'exequatur
 - Contrôle de la régularité du jugement étranger : cas de contrôle (demande d'exequatur, action en inopposabilité, voie incidente, exception de litispendance), degré de contrôle, objet du contrôle (vérification de la compétence du juge étranger, respect de l'ordre public, absence de fraude).

- Effets des jugements étrangers et droits international et européen

- Présentation des principaux textes :
 Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968, Convention de la Haye du 15 avril 1958, Convention de Lugano du 16 septembre 1988, Règlement 44/2001 Bruxelles I du 22 décembre 2000, Règlement du 12 décembre 2015 Bruxelles I bis 1215/2012

- Distinction reconnaissance et exécution
 - Décisions susceptibles de reconnaissance et d'exécution
 - Procédure de contrôle des décisions en vue de la reconnaissance
 - Procédure de contrôle à des fins d'exécution : exequatur dans la Convention de Bruxelles et le règlement 44/2001.
 - Exécution des décisions dans le Règlement 1215/2012

5. Modes alternatifs de règlement des différends (25 à 32 heures)

Comprendre comment sont considérées les décisions d'un juge étranger

Connaître les procédures de reconnaissance et d'exequatur en droit interne

Maîtriser les dispositions du droit européen en matière de reconnaissance et d'exequatur d'une décision étrangère

Comprendre l'intérêt des modes alternatifs de règlements des litiges contractuels internationaux

- Règlement amiable du litige : Médiation, conciliation, expertise...
- Définition des modes consensuels de règlement des litiges par opposition à l'arbitrage ou au règlement judiciaire.
- Le règlement ADR (CCI) du 21 juillet 2001 : médiation, consultation d'un tiers, mini-trial...
- Efficacité des clauses de médiation et lien avec la justice étatique ou arbitrale en cas d'accord ou de désaccord des parties
- Rédaction de clauses ADR.

- Arbitrage
- Définition de l'arbitrage international : Convention de New-York du 10 juin 1958, Convention européenne sur l'arbitrage international de Genève du 21 avril 1961, Loi-type CNUDCI du 21 juin 1985
- Comparaison et relation entre justice étatique et arbitrale
- Variété de l'arbitrage international commercial : arbitrage institutionnel ou ad hoc, arbitrage en droit ou en équité, incidence de la pluralité des parties ou des arbitres (désignation des arbitres non prévue dans la clause compromissoire)
- La réglementation internationale applicable à l'arbitrage : les conventions internationales multilatérales (Convention de New-York de 1958, Convention de Genève de 1961), les lois-uniformes (loi uniforme obligatoire) (Convention européenne de Strasbourg du 20 janvier 1966), loi uniforme facultative (loi uniforme sur l'arbitrage international de la CNUDCI du 21 juin 1985)), les règlements internationaux, règlements CIRDI, Règlement CCI du 12 septembre 2011), la révision du 1er mars 2017 (procédures accélérées et simplifiées)

(Les points qui suivent doivent être traités selon le droit national de l'Etat dans lequel l'apprenant suit sa formation.)

- Les sources internes de l'arbitrage : (exemple en France, le CPC (livre quatrième) et le décret du 13 janvier 2011 et la jurisprudence.) Conditions de validité et effets des clauses compromissoires et conventions d'arbitrage en droit interne, pouvoirs du juge sur les clauses

Distinguer les modes de résolutions amiables du recours à l'arbitre

Connaître l'essentiel des dispositions du règlement ADR de la CCI

Savoir rédiger une clause de médiation ou conciliation d'un contrat international

Connaître la définition d'un arbitrage international

Appréhender les relations entre justice étatique et arbitrage international

Maîtriser les différentes formes d'arbitrage et connaître les principales institutions internationales d'arbitrage

Savoir rédiger une clause compromissoire ou une convention d'arbitrage

Connaître les principaux instruments internationaux d'arbitrage

Appréhender le pouvoir du juge interne dans l'exécution et l'examen de la validité des sentences arbitrales

Savoir se repérer très vite dans le CPC en matière d'arbitrage

compromissoires, effet et recours contre la sentence arbitrale	
--	--

B. Évaluation

Forme de l'épreuve : Étude de cas

Durée : 5 heures

Barème : 180 points

Le sujet est composé de plusieurs dossiers. Il contient obligatoirement un ou plusieurs cas pratiques permettant d'évaluer l'aptitude de l'apprenant à analyser des situations concrètes et résoudre des problèmes liés au droit international privé des affaires. Le sujet pourra également comporter des questions théoriques, mais dans la limite maximum du tiers des points.

Pour le traitement des cas pratiques, le sujet devra nécessairement comporter des annexes (Extraits de conventions internationales en particulier : il ne sera jamais demandé à l'apprenant de connaître par cœur le contenu d'une convention internationale de droit matériel ou de détermination de la règle ou juridiction interne compétente).

Cette épreuve mobilisera des savoirs et savoir-faire acquis tout au long de la formation. Outre le contrôle de connaissances, l'apprenant doit mettre en évidence ses qualités d'analyse et de synthèse afin de produire des propositions cohérentes et adaptées.

Aucun document, support de cours ou outil complémentaire (outil d'intelligence artificielle, calculatrice, dictionnaire, etc.) n'est autorisé durant cette évaluation.

C. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 6, et permet de capitaliser 16 ECTS.

UC D51.2

Anglais juridique

A. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 100 à 135 heures.

Contenu	Capacités attendues
1. Anglais juridique des contrats (32 à 41h) - Connaissance et utilisation du vocabulaire juridique spécifique et pertinent en droit des affaires. - Lire des documents complexes - Le langage de la négociation - Rédaction de lettres formelles et de la communication par e-mail - Acquisition de l'anglais juridique aux niveaux B1 et B2 (CERCL) permettant aux apprenants qui le souhaitent de se présenter aux épreuves du TOLES (Test of Legal English School) 2. Rédaction et modification de documents contractuels et clauses contractuelles en anglais (30 à 40h) - présenter avec cohérence un document de nature juridique : avoir une rédaction claire et concise, éviter les erreurs grammaticales et lexicales en respectant le style juridique du document. - comprendre et rédiger les clauses principales d'un contrat en anglais : clause de force majeure, clause de révision (hardship, indexation...), clauses aménageant la responsabilité (clause d'exclusion, clause limitative, clause pénale...), clauses de prix, clause compromissoires, clauses d'attributions de juridictions... - Traduire des clauses contractuelles de la langue de l'apprenant vers l'anglais et inversement. 3. Négociations contractuelles orales en anglais (38 à 54h) - Participer à des négociations contractuelles en anglais : pourparlers, révision ou renégociation d'un contrat, résolution d'un litige contractuel, explication d'un contrat au dirigeant d'entreprise...	<i>Maîtriser le vocabulaire juridique anglais indispensable à la compréhension et la rédaction d'un document juridique.</i> <i>Comprendre et savoir communiquer oralement en anglais dans un contexte professionnel propre au droit des affaires</i> <i>Rédiger et modifier des documents juridiques en anglais</i> <i>Traduire un contrat de ou vers l'anglais</i> <i>Maîtriser les techniques rédactionnelles en anglais des principales clauses contractuelles rencontrées dans les contrats internationaux</i> <i>Mener une négociation juridique contractuelle en anglais</i>

B. Évaluation

Forme de l'épreuve : Étude de cas

Durée : 3 heures

Barème : 180 points

Le sujet est composé d'un ou deux cas pratiques rédigés en anglais permettant d'évaluer l'aptitude de l'apprenant à analyser des situations concrètes, résoudre des problèmes ou litiges liés au droit des affaires, rédiger ou modifier des clauses contractuelles pour répondre à un besoin déterminé.

En complément, il peut également être demandé à l'apprenant de traduire une ou plusieurs clauses de ou vers l'anglais, ou encore de rédiger une note (en anglais) expliquant le contenu de clauses juridiques à un dirigeant d'entreprise.

L'objectif n'étant pas d'évaluer les connaissances de l'apprenant, mais bien sa capacité de compréhension et d'expression en langue anglaise, le sujet est accompagné de toutes les annexes nécessaires à son traitement (extraits de convention internationale, extraits de codes, extraits de jurisprudence, notes de doctrines...).

Outre sa maîtrise de la langue anglaise, l'apprenant doit mettre en évidence ses qualités d'analyse et de synthèse afin de produire des propositions cohérentes et adaptées.

L'intégralité du sujet (à l'exception éventuelle d'une clause contractuelle rédigée dans la langue de l'apprenant que ce dernier aurait à traduire) et des annexes sont rédigés en langue anglaise. Les réponses doivent être formulées en anglais (sauf exercice de traduction de l'anglais vers la langue de l'apprenant).

L'usage d'un dictionnaire anglais/anglais est autorisé.

C. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 6 et permet de capitaliser 14 ECTS.

UC D52

Thèse Professionnelle

A. Objectifs

L'unité capitalisable D52 « Soutenance : Thèse professionnelle » est validée par le contrôle des savoirs, savoir-être et savoir-faire que l'apprenant a su mettre en œuvre dans le cadre d'un projet de développement réalisé au cours d'une mission professionnelle d'au moins 3 mois.

La validation de l'UC D52 relève d'une recherche appliquée débouchant sur la rédaction d'une thèse professionnelle. Celle-ci se fonde sur un ou plusieurs modules d'enseignement spécifiques au Mastère Européen étudié, autour d'une problématique dont le périmètre de recherche théorique ne coïncide pas nécessairement avec les missions professionnelles confiées au sein de l'entreprise ou de l'organisation.

L'apprenant sera évalué par un jury composé d'au moins un professionnel du secteur d'activité auquel prépare le diplôme et d'un professeur. Le tuteur professionnel et le directeur de thèse (référé pédagogique) pourront assister à la soutenance sans participer à l'évaluation finale.

B. Évaluation

L'épreuve professionnelle de soutenance permet de valider les capacités de l'apprenant à mener un projet professionnel, à développer une problématique dans une thèse professionnelle (document écrit) et à expliquer et défendre sa démarche devant un jury.

En raison de l'intérêt qu'elle représente dans la formation de l'apprenant, cette épreuve est obligatoire.

1. Modalités de préparation

Quel que soit le pays d'exercice, l'élaboration d'une thèse professionnelle peut s'appuyer sur différentes modalités d'expériences formatives :

- Soit un stage en entreprise ;
- Soit un emploi salarié ou un contrat d'apprentissage.
-

1.1. Le stage en entreprise

Durée : 12 semaines minimum.

Contenu : Réalisation d'une ou plusieurs actions en rapport avec le droit des affaires donnant lieu à une thèse professionnelle.

Capacités attendues : Appréhender les réalités d'une activité professionnelle au sein du secteur du droit des affaires (cabinet d'avocats d'affaires, organes de médiation, cabinet d'expertise comptable, service juridique d'une entreprise, d'un établissement public ou collectivité locale...).

Le stage doit se dérouler pendant la formation.

La date et la planification de ce stage sont laissées à la libre appréciation de l'établissement de formation, en accord avec sa propre organisation pédagogique.

Par exemple, le stage peut être scindé en 2 parties ou organisé selon un rythme hebdomadaire propre à l'apprentissage (n jours en école, n jours en entreprise).

Toutefois, il semble préférable, pour des motifs pédagogiques, que le stage ainsi scindé se déroule dans la même entreprise ou organisation.

Le terrain de stage doit être choisi en fonction des possibilités d'actions professionnelles de l'apprenant, et soumis à l'équipe pédagogique de l'école, qui en valide le bien-fondé et l'adéquation avec le diplôme préparé ainsi que le niveau exigé. Il peut s'agir d'une entreprise publique ou privée ou d'une organisation au sens large.

Ce stage donne l'occasion à l'apprenant de déterminer, en relation avec son tuteur en entreprise et, éventuellement, son tuteur-enseignant, les études, les actions ou les missions qui lui seront confiées et qui constitueront la matière de sa thèse professionnelle.

La production d'un certificat de fin de stage mentionnant la durée, les dates et les missions confiées par l'entreprise, sera exigé au moment de l'épreuve de soutenance.

1.2. *L'alternance ou l'emploi salarié*

La préparation de la thèse professionnelle peut également s'appuyer sur l'expérience professionnelle de l'apprenant, qu'il soit salarié à temps plein, à temps partiel ou en contrat d'alternance, pourvu que la nature de ses activités professionnelles et le niveau de ses responsabilités soient conformes aux spécificités et aux exigences du présent référentiel et des examens FEDE qui y sont rattachés.

Dans ce cas, ce sont les missions qui sont confiées au salarié qui deviennent la matière de ~~son mémoire~~ sa thèse professionnelle.

La production d'un certificat de stage mentionnant la durée, les dates et, éventuellement les études ou missions confiées par l'entreprise, sera exigé au moment de l'épreuve de soutenance.

2. La thèse professionnelle

Cette thèse professionnelle est un document écrit qui doit faire l'objet d'une évaluation par le professeur membre du jury trois semaines avant la soutenance. Cette évaluation portera sur la capacité de l'apprenant à faire preuve d'une méthodologie de recherche, d'analyse et de préconisations répondant à une problématique pertinente.

Cette thèse doit avoir pour thème une problématique se rattachant au droit des affaires dans son acception la plus large.

La thèse ne doit pas être une synthèse de cours mais démontrer l'aptitude de l'apprenant à dégager une problématique et à y répondre de manière structurée et argumentée en s'appuyant sur des réglementations, de la doctrine et de la jurisprudence. La thèse peut avoir une dimension analytique (état du droit en vigueur) ou prospective. Même si la problématique doit se rattacher aux droits des affaires, la thèse permet des approfondissements et spécialisations qui sortent du référentiel stricto sensu.

Une bibliographie/sitographie nationale et internationale détaillée devra impérativement être annexée à la thèse. Cette thèse devra avoir une dimension européenne ou internationale.

La thèse professionnelle représente 30% de la note finale.

2.1. *Contenu de la thèse professionnelle*

La thèse ne doit pas se résumer à un simple descriptif de l'activité de l'apprenant ou à un simple compte rendu de lecture.

¶ Elle doit représenter un effort de recherche, d'analyse et d'application concernant un aspect réel et bien délimité de l'activité d'une entreprise (entendue au sens large), dans un contexte économique européen si possible.

L'observation des pratiques de l'entreprise ou de l'organisation et/ou la lecture des ouvrages théoriques en relation avec le sujet doit permettre à l'apprenant de cerner une problématique relative à un contexte précis, et lui donner l'occasion de développer une analyse et des propositions concrètes qu'il doit être capable de justifier.

La thèse professionnelle doit respecter une ordonnance classique, en abordant dans un ordre logique les différentes étapes de l'élaboration du projet, dont voici quelques exemples :

- Introduction ;
- Présentation de l'entreprise ;
- La problématique ;
- L'idée de départ, le projet initial ;
- Les hypothèses de recherche ;

- Les résultats attendus ;
- La méthodologie utilisée ;
- Les arguments du projet, les propositions ;
- L'évaluation, la comparaison avec d'autres projets ;
- La confrontation avec la réalité, le terrain, les entreprises ;
- Les résultats éventuellement obtenus ;
- Les outils de contrôle éventuellement mis en place ;
- Les avantages apportés par le projet ou l'étude....

La thèse devra également comporter obligatoirement un résumé d'une page en anglais.

2.2. Intégration des compétences visées par l'UC A4/5

L'apprenant doit mobiliser les compétences acquises en première année de Mastère dans le cadre de l'UC A4/5 Les entreprises et les enjeux de la transition écologique tout au long de sa mission professionnelle de seconde année. L'évaluation écrite de la thèse et orale de la soutenance professionnelle prendra en compte la compréhension et l'intégration de ces enjeux ainsi que la pertinence de l'analyse effectuée.

L'apprenant doit proposer dans sa thèse professionnelle une réflexion critique sur l'impact et le rôle des entreprises dans la transition écologique. En fonction des missions professionnelles effectuées et de la problématique développée dans sa thèse, l'apprenant doit intégrer les enjeux sectoriels de la transition écologique et appréhender la manière dont l'organisation s'y inscrit. L'apprenant peut présenter (de façon non-exclusive) par exemple :

- la stratégie RSE de l'organisation,
- la politique d'éco-conception,
- une analyse de la performance environnementale de l'entreprise,
- une étude d'impact environnemental d'un projet,
- une proposition d'une politique d'achats responsable,
- de solution d'économie circulaire,
- d'un plan de gestion environnemental,
- l'absence d'une politique RSE (contexte, contraintes, préconisations, etc.),
- etc.

Cette liste n'est pas exhaustive.

L'approche choisie par l'apprenant doit être en lien avec la spécialité du diplôme visé.

2.3. La structure de la thèse professionnelle

La thèse professionnelle doit être obligatoirement structurée sous forme d'un plan présenté en sommaire et éventuellement commenté en introduction.

Le plan présente :

- Une introduction indiquant la question de départ posée et la problématique avancée ainsi que la manière dont le travail de recherche a consisté à y répondre ;
- Un développement en 2, voire 3 parties maximum bien identifiées (avec un nombre de sous-parties limité afin de ne pas empêcher le lecteur de comprendre le cheminement intellectuel de l'apprenant) ;
- Une conclusion rapide qui reprend les aspects du travail réalisé et qui peut en souligner les limites afin d'ouvrir d'autres perspectives de recherche dans le même domaine ;
- Les références bibliographiques figurent obligatoirement à la fin du document écrit. Elles doivent être correctement référencées, par ordre alphabétique. Tout document cité dans le texte doit figurer dans la bibliographie et inversement un document cité en bibliographie doit apparaître dans le corps du texte.

La place accordée à la bibliographie ne peut être négligée car le travail de recherche demandé à l'apprenant nécessite qu'il se soit bien documenté sur le sujet afin de prendre connaissance des travaux déjà existants et d'affiner son raisonnement critique.

- Les tableaux et graphiques doivent mentionner la source, avoir un titre.
- Les annexes numérotées.

2.4. Présentation de la thèse professionnelle

Le document écrit sera saisi au traitement de texte et présentera les caractéristiques suivantes :

- Format A4
- Nombre de pages : de l'ordre de 50 à 70 pages hors annexes
- Impression recto seul
- Marges 2,5 cm de chaque côté
- Interligne 1,5
- Relié

La page de titre doit comporter les mentions suivantes :

- Nom et prénom de l'apprenant
- Numéro de candidat attribué par la FEDE
- Titre éventuel de la thèse professionnelle
- « Examens de la FEDE »
- « Thèse professionnelle présentée à l'épreuve professionnelle de soutenance du diplôme visé de (année) »

Il sera exigé la même rigueur que pour les travaux universitaires en ce qui concerne la présentation des références, des citations...

2.5. Délai de fourniture de la thèse professionnelle

La thèse professionnelle doit être envoyée en deux exemplaires au centre d'examen (pour transmission au jury) au moins 3 semaines avant le début de la période annoncée pour ce type d'épreuve. Le jury doit obligatoirement prendre connaissance du document écrit remis par l'apprenant, avant la soutenance orale.

3. Déroulement de la soutenance

Le jury est composé d'un enseignant de la spécialité auquel il est adjoint un professionnel. Le Directeur de stage (tuteur professionnel) et le Directeur de thèse (référé pédagogique) peuvent assister à la soutenance sans participer à l'évaluation finale.

La soutenance orale représente 70% de la note finale.

L'épreuve dure 1 heure. Pas de temps de préparation.

3.1. Exposé théorique (de 30 à 40 minutes)

Dans un premier temps, le jury invitera l'apprenant à justifier le choix de son projet ou de son étude et à livrer les conclusions auxquelles il est parvenu.

Le contenu de l'exposé est libre mais suit en principe un cheminement (raisons et choix du sujet abordé, méthode d'analyse choisie et résultats obtenus, difficultés rencontrées et bilan critique du travail).

L'apprenant peut utiliser à sa guise des documents complémentaires qui ne sont pas dans le document écrit remis au jury et qu'il aura apporté avec lui.

L'apprenant a aussi la possibilité d'utiliser les techniques de présentation qu'il juge utiles (par exemple : présentation assistée sur ordinateur...) pourvu qu'il soit autonome dans l'utilisation de ces outils et qu'il reste dans le temps imparti.

Pendant cet exposé de 30 à 40 minutes, l'apprenant ne sera pas interrompu.

3.2. Discussion avec le jury (20 à 30 min)

Dans un deuxième temps, Les membres du jury font part à l'apprenant de leurs appréciations et lui posent des questions en rapport avec le sujet abordé.

Toutefois, s'agissant de la partie « soutenance orale » de l'épreuve, le jury évaluera moins la précision et la justesse des éléments de réponse technique fournis que la capacité de l'apprenant, à maîtriser la situation de communication, à comprendre et à traiter une objection, à organiser un discours, à convaincre...

4. Objectifs et critères d'évaluation

- [Grille de notation](#)
- [Éléments observables](#)

C. Règles d'utilisation de l'IA générative dans la rédaction de la thèse professionnelle

L'utilisation de l'IA générative (et des technologies assistées par l'IA) dans le processus de rédaction des thèses professionnelles est autorisée, sous certaines conditions détaillées ci-dessous.

1. Les règles d'utilisation de l'IA dans la rédaction des travaux rédactionnels

En cas d'utilisation de l'IA dans le processus de rédaction par les candidats, trois règles prévalent et correspondent à trois principes, afin de garantir la possibilité d'une évaluation pertinente de la production personnelle du candidat : le respect des sources, la transparence et la responsabilité.

- Respecter les règles relatives au plagiat, à la copie et à la nécessité de citer les sources utilisées.
- Déclarer dans le manuscrit avoir utilisé l'IA dans le processus rédactionnel et indiquer quelles IA ont été utilisées et pour quel usage.
- Le candidat est ultimement responsable du contenu de son travail et des textes soumis pour évaluation. L'IA ne doit pas être citée comme auteur ou co-auteur.

2. L'IA et le risque de plagiat

Utiliser l'IA pour générer le texte du rapport d'activité est assimilé à du plagiat et peut être sanctionné par une disqualification.

Rappel des règles de base relatives au plagiat :

- L'auteur d'un texte doit citer ses sources sous peine de faire du plagiat et d'être disqualifié.
- La paraphrase sans citation de source est une autre forme de plagiat.
- Si le jury estime qu'il y a plagiat, paraphrase, copie d'un modèle sans apport original ou encore qu'il y a recours à un tiers de substitution, et que cela constitue un obstacle à l'évaluation objective des compétences, savoirs et savoir-faire d'un candidat, le jury est fondé à disqualifier le travail de l'étudiant.

3. L'IA et la transparence

Afin de permettre aux membres du jury d'évaluer de la façon la plus pertinente possible la production personnelle du candidat, celui-ci est tenu de déclarer, si c'est le cas, qu'il a eu recours à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la rédaction de son travail rédactionnel, en précisant : quel(s) outil(s), quel(s) usage(s), quelle(s) finalité(s).

4. L'IA et la responsabilité

L'IA ne doit pas être citée comme auteur ou co-auteur, la qualité d'auteur renvoyant à une personne physique. Le candidat est in fine l'auteur du rapport d'activité. Les candidats sont ainsi ultimement responsables du contenu de leur travail et des textes soumis pour évaluation.

D. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 4, et permet de capitaliser 14 ECTS.

UC D53

Contrôle continu

Techniques de rédactions contractuelles

A. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 32 à 42 heures.

Contenu	Capacités attendues
1. Gérer les pourparlers et la négociation d'un contrat (4 à 6 heures) - La liberté de rompre les pourparlers - Le devoir de loyauté - L'obligation précontractuelle d'information - Le devoir de confidentialité.	<i>Maîtriser les phases préalables à la formation du contrat</i> <i>Appréhender les obligations des parties à une négociation contractuelle</i>
2. Rédiger et négocier les différentes clauses contractuelles (28 à 36 heures) - Les obligations de résultat et les obligations de moyen - Les clauses concernant la durée du contrat - Les clauses de limitation de la responsabilité - Les clauses de prix et d'indexation - Les clauses de circulation du contrat - Les clauses pénales - Les clauses de force majeure et la problématique de l'imprévision - Les clauses de confidentialité, d'exclusivité - Les clauses prévoyant des modifications, des adaptations ou la renégociation du contrat - Les clauses relatives à l'inexécution du contrat. - Le règlement à l'amiable et la transaction - La clause d'arbitrage - La clause attributive de compétence territoriale	<i>Maîtriser les techniques rédactionnelles contractuelles</i> <i>Connaître les enjeux et les apports de la réforme du droit des contrats</i>

B. Évaluation

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour le module « **Techniques de rédactions contractuelles** » s'effectue en cours de formation, sous forme de contrôle continu.

Ce contrôle de connaissances prend la forme de rédactions de clauses répondant à des besoins et contraintes spécifiques précisés dans l'énoncé. Les sujets doivent être accompagnés des annexes nécessaires à leur traitement : il ne s'agit pas de vérifier les connaissances de l'apprenant, mais d'évaluer sa capacité à rédiger des clauses contractuelles répondant à un besoin précis, à partir d'informations clairement identifiées dans l'énoncé et les annexes.

La participation individuelle aux cours étant une composante incontournable, toute assiduité insuffisante sera sanctionnée lors de l'attribution de la note à ce module.

C. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 2, et permet de capitaliser 4 ECTS.

UE B

Langue Vivante
Européenne

UC B4

Langue Vivante Européenne 1

Écrit – Utilisateur indépendant – Niveau B2 du CECR

Le référentiel de cette unité d'enseignement est commun pour toutes les langues vivantes européennes, qu'il s'agisse d'une langue vivante 1, langue vivante 2 ou langue vivante 3.

Les apprenants ont la possibilité de choisir parmi les langues vivantes suivantes :

- **Langue vivante 1** : Allemand, Anglais, Espagnol, Français, Italien, Portugais ;
- **Langues vivantes 2 et 3 (facultatives)** : Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Français, Italien, Portugais.

Les apprenants inscrits en Mastère européen peuvent également choisir, à titre d'épreuve facultative, une seconde langue vivante européenne parmi les langues proposées.

Dans le cadre d'une langue vivante 2, seule l'épreuve écrite devra être passée par l'apprenant.

Les langues vivantes choisies par l'apprenant doivent être différentes de la langue utilisée pour les épreuves professionnelles et les épreuves de culture et citoyenneté européenne.

A. Objectif

Atteindre le niveau B2 du CECR en compréhension écrite et en production écrite.

B. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 60 à 80 heures.

Utilisateur indépendant, Niveau B2 du [Cadre Européen Commun de Référence du Conseil de l'Europe](#)

Lire	Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose.
Écrire	Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts. Je peux écrire un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens que j'attribue personnellement aux événements et aux expériences.

C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des apprenants par la FEDE

La FEDE met à la disposition des écoles et des apprenants des annales d'évaluation (sujets et corrigés) afin de soutenir leur préparation à l'épreuve.

D. Évaluation

Aucun document, support de cours, ni outil complémentaire (outil d'intelligence artificielle, calculatrice, dictionnaire, etc.) n'est autorisé durant cette évaluation.

Durée : 1 heure 45 minutes

Barème total : 200 points

- Compréhension écrite : 60 points

- Compétences lexicales et grammaticales en contexte : 60 points
- Production écrite : 80 points

1. Compréhension écrite : questionnaire à choix multiples de 20 questions

Étude de deux textes authentiques de 350 mots environ chacun, issus de la presse écrite et portant sur des thématiques à caractère généraliste en lien avec les domaines politique, économique, social, culturel ou sociétal. Chaque texte est accompagné de dix questions présentées sous la forme d'un questionnaire à choix multiple. Pour chaque question, quatre réponses sont proposées. Une seule réponse est correcte.

Objectifs : évaluer la capacité à comprendre le sens général et les idées principales d'un texte argumentatif ou informatif relativement complexe, à repérer des informations explicites et implicites, à identifier la position de l'auteur et à saisir la structure et la logique de l'argumentation.

Barème : 3 points pour une bonne réponse, 0 pour non-réponse ou réponse erronée.

2. Compétences lexicales et grammaticales en contexte

Questionnaire à choix multiple portant sur l'usage du lexique et des structures grammaticales en contexte, à partir d'un texte authentique de 450 à 500 mots environ, issu de la presse écrite et portant sur des thèmes listés par la FEDE.

Le texte comporte vingt « blancs » à compléter.

Parmi les quatre réponses proposées pour chaque question, une seule est correcte.

Objectifs : évaluer la maîtrise d'un vocabulaire étendu et précis ainsi que des structures grammaticales complexes, et la capacité à interpréter le sens d'un énoncé pour sélectionner l'élément linguistique approprié en fonction du contexte.

Barème : 3 points pour une bonne réponse, 0 pour non-réponse ou réponse erronée.

3. Production écrite

Rédaction d'un essai argumentatif en langue vivante, en lien avec les thèmes abordés dans les supports des épreuves de compréhension écrite et de compétences lexicales et grammaticales.

L'apprenant traite une question et développe une réflexion personnelle structurée et argumentée.

Nombre de mots : de 320 à 380.

Objectifs : évaluer la capacité à développer un point de vue clair et argumenté, à organiser un texte de manière cohérente et logique, à comparer des positions et à exprimer des nuances, en mobilisant un vocabulaire étendu et des structures grammaticales complexes conformes au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECR).

La production écrite est évaluée notamment au regard des critères suivants :

- correction grammaticale et maîtrise syntaxique ;
- richesse et précision lexicale ;
- cohérence et organisation du discours ;
- pertinence et développement de l'argumentation ;
- adéquation sociolinguistique et respect de la consigne.

La présentation ne fait pas l'objet d'une notation spécifique, mais peut être prise en compte pour affiner l'évaluation.

E. Grille d'évaluation

Le détail des critères et des niveaux de maîtrise figure dans la grille officielle d'évaluation : [UC B4 – Grille de notation – Niveau B2 du CECR](#)

F. Coefficient et crédits ECTS

L'épreuve écrite UC B4 vaut coefficient 2, et permet de capitaliser 12 ECTS.

UC B5

Langue Vivante Européenne 1

Oral – Utilisateur indépendant – Niveau B2 du CECR

Le référentiel de cette unité d'enseignement est commun pour toutes les langues vivantes européennes, qu'il s'agisse d'une langue vivante 1, langue vivante 2 ou langue vivante 3.

Les apprenants ont la possibilité de choisir parmi les langues vivantes suivantes :

- **Langue vivante 1** : Allemand, Anglais, Espagnol, Français, Italien, Portugais ;
- **Langues vivantes 2 et 3 (facultatives)** : Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Français, Italien, Portugais.

La langue Vivante choisie par l'apprenant doit être différente de celle dans laquelle il passe les épreuves du domaine européen et du domaine professionnel ; elle doit obligatoirement être celle choisie pour l'épreuve UC B4.

A. Objectif

Atteindre le niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) en compréhension orale, interaction orale, production orale et médiation orale.

B. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 60 à 80 heures.

Utilisateur indépendant, Niveau B2 du [Cadre Européen Commun de Référence du Conseil de l'Europe](#)

Prendre part à une conversation	Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre mes opinions.
S'exprimer oralement en continu	Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets. Je peux développer un point de vue argumenté, expliquer des choix et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
Écouter	Je peux comprendre des interventions orales longues et structurées portant sur un sujet relativement familier, notamment dans mon domaine d'expertise. Je peux suivre une argumentation complexe, identifier les questions et objections formulées et en saisir les enjeux afin d'y répondre de manière pertinente.
Médiation	Je peux reformuler et synthétiser des informations issues de sources variées sur des sujets familiers ou spécialisés. Je peux expliquer des notions complexes de manière claire, adapter mon discours à mes interlocuteurs et faciliter la compréhension en clarifiant les points essentiels.

C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des apprenants par la FEDE

Afin de permettre aux apprenants de s'entraîner sur ce module, la FEDE met à la disposition des écoles et des apprenants des annales d'évaluation (sujets et corrigés).

D. Évaluation

La langue vivante choisie doit être identique pour l'épreuve orale et pour l'épreuve écrite.

Durée : 45 minutes

Barème : 200 points

Support de l'épreuve

L'apprenant présente oralement une note de synthèse de 15 à 20 pages rédigée en langue vivante européenne à partir de sa thèse professionnelle, portant sur le travail mené en entreprise dans le cadre de son expertise professionnelle, et faisant par ailleurs l'objet de l'épreuve UC D52.

Nota bene

- La note de synthèse doit être transmise au centre d'examen FEDE au plus tard trois semaines avant l'épreuve orale.
- Cette note constitue un support obligatoire d'évaluation. Toutefois, l'appréciation de la qualité scientifique et du contenu de fond relève exclusivement de l'épreuve UC D52 et ne doit donner lieu à aucune évaluation spécifique dans le cadre de l'épreuve de langue vivante.
- L'épreuve de langue vivante a pour finalité exclusive l'évaluation des compétences linguistiques orales. À ce titre, elle ne peut en aucun cas être mutualisée avec l'épreuve UC D52.

Déroulement de l'épreuve**1. Présentation orale**

Durée : environ 20 minutes

L'apprenant présentera cette note de synthèse devant un jury composé d'un professeur en langue vivante et d'un professionnel utilisant la langue vivante choisie par l'apprenant.

Durant cette présentation, l'apprenant expose oralement, de manière structurée et synthétique, les éléments essentiels de sa note de synthèse.

Cette présentation permet d'évaluer sa capacité à :

- organiser un discours clair et cohérent ;
- synthétiser un contenu complexe ;
- développer un propos argumenté ;
- mobiliser un vocabulaire varié et adapté, y compris spécialisé ;
- formuler des conclusions de manière structurée.

L'utilisation de supports de présentation (powerpoint...) est autorisée durant l'épreuve orale.

La présentation ne doit pas consister en une lecture intégrale d'un texte rédigé. L'apprenant peut s'appuyer sur des notes, mais doit démontrer sa capacité à s'exprimer de manière autonome, fluide et structurée.

2. Discussion et interaction avec le jury

Durée : environ 25 minutes

À l'issue de la présentation, un échange est conduit avec le jury.

Les examinateurs posent des questions variées portant sur des éléments globaux ou précis de la présentation. Ces questions peuvent inclure des aspects techniques liés au domaine professionnel afin d'évaluer la compréhension et la maîtrise d'un vocabulaire spécialisé.

Cet entretien vise à évaluer les compétences orales correspondant au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECR), notamment la capacité à :

- comprendre des questions développées et argumentées ;
- identifier les attentes explicites ou implicites d'une intervention ;
- répondre de manière claire, structurée et pertinente ;
- développer et défendre un point de vue ;
- reformuler, expliciter ou clarifier des notions complexes afin de faciliter la compréhension de ses interlocuteurs ;
- interagir avec aisance dans un échange formel.

Dans le cadre de cette épreuve, l'évaluation porte exclusivement sur la qualité de la performance linguistique (compréhension, organisation du discours, précision lexicale, argumentation et interaction). Le contenu scientifique ou professionnel constitue le support de l'échange, mais ne fait pas l'objet d'une évaluation sur le fond dans le cadre de l'épreuve de langue vivante.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée conforme aux descripteurs du niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECR).

Elle porte sur les capacités suivantes :

- compréhension orale ;
- maîtrise linguistique et cohérence discursive ;
- aisance et prononciation ;
- communication interactive ;
- médiation.

Le détail des critères et des niveaux de maîtrise figure dans la grille officielle d'évaluation.

E. Grille d'évaluation

Le détail des critères et des niveaux de maîtrise figure dans la grille officielle d'évaluation : [UC B5 – Grille de notation – Niveau B2 du CECR](#)

F. Coefficient et ECTS

L'épreuve orale UC B5 vaut coefficient 2, et permet de capitaliser 12 ECTS.

UE A

Culture et Citoyenneté
Européennes

UC A4/5

Les entreprises et les enjeux de la transition écologique

A. Objectifs

- Identifier et mobiliser avec esprit critique les ressources adaptées pour se renseigner sur un sujet lié à la transition écologique ;
- Comprendre et mener une réflexion critique sur les objectifs de développement durable et de transition écologique ;
- Identifier les différents acteurs du local au global et leurs capacités d'actions permettant de favoriser la transition écologique ;
- Prendre conscience du rôle et de la responsabilité des citoyens dans la prise de décision collective ;
- Mener une réflexion critique sur l'impact et le rôle des entreprises dans la transition écologique ;
- Présenter les enjeux sectoriels de la transition écologique et appréhender la manière dont les organisations s'y inscrivent.

B. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 40 heures.

Contenu	Capacités attendues
Les principes de la transition écologique (24 heures)	
• Reconnaître les origines de la crise climatique, de la crise de la biodiversité et comprendre les liens avec la vivabilité de notre planète ; • Comprendre la nature et la multiplicité des crises ainsi que leur caractère systémique ; • Questionner les liens entre les enjeux énergie et les enjeux climat, entre PIB et énergie ; • Comprendre et maîtriser le cadre normatif de la transition écologique ; • Connaître les différentes normes et réglementations liées à la transition écologique et les différents acteurs impliqués dans la gouvernance environnementale ; • Prendre conscience du rôle et de la responsabilité des citoyens dans la prise de décision collective.	
1. Crise climatique et effondrement de la biodiversité : origines et conséquences (8 heures) • Un monde traversé de crises - Changement climatique : des conséquences multiples ○ Augmentation des températures et des épisodes de sécheresse ○ Intensification et augmentation des épisodes météorologiques extrêmes ○ Acidification de l'océan et conséquences sur les écosystèmes ○ Migrations végétales, animales et humaines ○ Impacts sur les récoltes - Effondrement de la biodiversité - Pénuries de ressources, pandémies, pollutions globales et locales	<i>Comprendre l'importance des crises et l'enjeu de survie pour de nombreuses espèces et populations humaines</i>

Comprendre les effets différenciés du changement global en fonction des critères géographiques, socio-économiques et culturels

Comprendre l'actuel changement climatique
comme un phénomène d'origine anthropique dû à
l'accroissement des émissions de gaz à effet de
serre

Comprendre le lien entre activités humaines et crise de la biodiversité

Comprendre l'état d'avancement de la recherche scientifique sur le climat et la biodiversité

Savoir citer trois « limites planétaires » dépassées ou en voie de dépassement

- Le rapport Bruntland et l'émergence du développement durable - 1987 - Sommet sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro - 1992 - Le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg - 2002 - Les principes de précaution et de prévention - Définition(s) de la transition écologique	<i>Prendre conscience du rôle du droit environnemental comme levier pour la transition écologique</i>
• La gouvernance climatique et environnementale et les institutions - Les conventions internationales et les accords sur le climat - La convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques - Le protocole de Kyoto - La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) et L'accord de Paris - Les rapports du GIEC - o Description des différents groupes de travail, méthodologie de travail - o Chronologie et conclusions des différents rapports scientifiques - Les rapports de l'IPBES - o Date et contexte de création - o Chronologie des conclusions des différents rapports scientifiques	<i>Distinguer les différentes sources du droit telles que les traités internationaux, les lois nationales, les directives européennes ou les jurisprudences</i> <i>Comprendre les principes du Développement Durable et de la transition écologique en s'appuyant sur les conditions et les constats qui ont favorisé l'émergence de ces notions</i> <i>Comprendre les enjeux et les limites du Développement Durable afin de mener une analyse systémique sur les transformations du monde, en prenant en compte les éléments d'incertitude</i> <i>Comprendre les politiques et les réglementations en vigueur en matière de transition écologique</i> <i>Comprendre les enjeux de gouvernance environnementale en identifiant les institutions infranationales et supranationales impliquées et leur mode de fonctionnement interne</i>
3. La transition écologique : une réponse aux crises (3 heures)	<i>Comprendre l'importance de partenariats mondiaux multipartites et du principe de responsabilité partagée</i>
• Diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et transition énergétique - L'atténuation ou la nécessité de diminuer les GES et d'augmenter les puits de carbone - Introduction à la notion de sobriété énergétique - Le développement des Énergies renouvelables et ses difficultés - La réduction des consommations de tous types - Les grandes trajectoires souhaitables pour le logement, les transports et l'agriculture - Justice climatique et répartition de l'effort	<i>Comprendre les objectifs de la transition écologique</i> <i>Maîtriser la notion d'énergie, les ordres de grandeur physiques et énergétiques de nos activités courantes</i>
• L'adaptation face au changement climatique - Le rôle des territoires pour développer la résilience des populations et des entreprises - Les conséquences pour les infrastructures, les populations les plus touchées - Le système de production alimentaire	<i>Comprendre le lien entre transition énergétique et transition écologique</i> <i>Comprendre l'enjeu du mix énergétique et son</i>

- Les industries - La notion de justice sociale nécessaire dans l'action publique ➤ <i>Réflexion sur les autres enjeux : biodiversité, raréfaction des matériaux, etc. ou la nécessité d'adopter une vision systémique. Exemples de réponses réussies de territoires ou d'industries qui ont répondu à un enjeu de transition identifié sans en dégrader d'autres.</i> 4. Les acteurs de la transition écologique et du développement durable (6 heures) • L'ONU et les Objectifs du développement durable (ODD) - Le rôle de l'ONU - Les 17 ODD : liens et tensions - L'UNESCO et l'agenda Éducation 2030 - L'éducation en vue du développement durable : un instrument essentiel pour la réalisation des ODD • Les organisations gouvernementales - La stratégie européenne : le Green Deal - Les stratégies nationales : enjeux, défis et principales politiques - Croissance verte, Fiscalité verte, Taxonomie verte - Le rôle des acteurs territoriaux - Administration des biens publics • Les organisations non gouvernementales et indépendantes - Le rapport des ONG de défense de l'environnement aux autres acteurs environnementaux - Autres rapports : énergéticiens, think tank 5. Les citoyens en tant qu'agents du changement (3 heures) - Citoyenneté mondiale - Responsabilité et impact social et écologique - Initiatives citoyennes	<i>importance dans la possibilité de décarboner l'économie d'un pays</i> <i>Appréhender les principales adaptations que la transition écologique implique pour les sociétés humaines</i> <i>Identifier les 17 ODD afin de mener une réflexion critique sur le rôle de chaque acteur dans l'atteinte de ces objectifs</i> <i>Identifier les types d'outils réglementaires et financiers dont les gouvernements peuvent disposer</i> <i>Identifier les principales ONG internationales et nationales de son propre pays</i> <i>Comprendre le rôle grandissant des ONG, think tank, TPE-PME et associations locales comme acteurs du changement et les envisager comme employeurs</i> <i>Identifier les acteurs territoriaux en tant que principaux responsables de l'administration des biens communs et comprendre leur action par rapport aux autres acteurs nationaux ou internationaux</i> <i>Identifier l'impact des questions écologiques sur le droit (environnemental, international, des droits humains, du commerce, etc.) et sur le système de développement économique</i> <i>Mener une réflexion critique sur les normes, les pratiques et les opinions dans les discours sur la durabilité</i> <i>Réfléchir à son propre rôle au sein de la communauté locale et de la société et évaluer ses propres actions</i>
---	---

Les enjeux de la transition écologique dans les organisations (16 heures)

- Mener une réflexion critique sur l'impact et le rôle des entreprises dans la transition écologique ;
- Comprendre les différences de responsabilités et de leviers d'action selon les secteurs ou les tailles et statuts d'entreprises ;
- Présenter et réfléchir à de nouveaux modèles de société et modèles économiques à la hauteur des enjeux de décarbonation définis par les Accords de Paris ;
- Comprendre et questionner les enjeux de la transition écologique en entreprise, notamment en ce qui concerne l'impact des entreprises sur l'environnement, la décarbonation et la biodiversité.

6. Le rôle des entreprises dans la transition écologique (14 heures)

- Décarbonation et stratégie d'entreprise
 - Risques et opportunités économiques pour les entreprises
 - Réduction des dépendances énergétiques et matérielles
 - Développement de nouveaux secteurs
 - Développement de la marque employeur et de nouveaux partenariats
 - Les objectifs de décarbonation de l'Accord de Paris et les trajectoires de décarbonation associées
 - L'importance de mesurer : le rôle du bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre et d'autres indicateurs
 - Présentation des leviers de décarbonation activables par une entreprise
 - L'importance de raisonner en cycle de vie à l'aide de l'ACV
 - Énergie : sobriété, efficacité énergétique, énergies renouvelables
 - Transport : électrification de flottes, relocalisation, décarbonation
 - Produit : adapter aux besoins essentiels, R&D, packaging, éco-conception
 - Autres stratégies : adopter une stratégie de pionnier sur des enjeux encore hors du radar des actions de la majorité des entreprises
 - Compensation carbone : potentiels, limites et risques
 - Présentation des stratégies activables concernant la biodiversité
- Enjeux de la transition écologique dans différents secteurs économiques
 - Numérique : GreenIT et IT for Green
 - Transport
 - Industrie et politiques d'innovation
 - Infrastructure
 - Agriculture
 - Services

Présenter les enjeux sectoriels de la transition écologique et appréhender la manière dont les organisations s'y inscrivent

Mener une réflexion critique sur l'impact et le rôle des entreprises dans la transition écologique

Identifier les principaux leviers de décarbonation d'une entreprise et leur impact sur la stratégie globale d'une entreprise

Mener une réflexion critique sur les potentiels et les limites de la compensation carbone

Identifier les principaux enjeux écologiques des différents secteurs afin d'identifier les outils d'analyse adéquats permettant la transformation de l'entreprise

Comprendre la notion de RSE en prenant en compte son intérêt économique, le respect des

• Enjeux environnementaux et sociétaux vs performance économique : un modèle à dépasser - Les indicateurs de performance en entreprise : définitions et limites - Réflexions sur de nouveaux indicateurs intégratifs d'enjeux sociétaux et écologiques - Les déterminants économiques de la RSE - Enjeux et contraintes RSE - Triple comptabilité - Dépasser la RSE pour tendre vers une transition complète du modèle d'affaires et des pratiques - Cadre réglementaire - Normes européennes et internationales - Outils d'aides à la décision multifactorielle et éthique (traitement de dilemmes) ➤ <i>Réflexion sur le rôle de la technologie, de l'évolution des comportements, de la communication, de la réglementation, du numérique, dans la transition, et limite de chaque dimension</i> • Stratégie et gouvernance de la transition écologique en entreprise - Politique sociale et environnementale d'une entreprise, stratégie de transformation et adaptabilité ○ Organisation sociale et dimension collective du travail ○ Sensibilisation et formation du personnel aux enjeux socio-écologiques ○ Accompagnement au changement : co-construction et pédagogie comme leviers de transformation - Stratégie de transition écologique ○ l'entreprise collaborative ○ l'entreprise contributive ○ l'entreprise régénérative - Stratégie produit : éco-conception, obsolescence programmée, sobriété - Modèles économiques et durabilité : définition et limites ○ Économie sociale et solidaire ○ Économie de la fonctionnalité ○ Économie du partage ○ Économie circulaire ○ Commerce équitable : limites ○ Production éthique ○ La notion de sobriété	<i>normes éthiques, ses différents impacts et son rapport aux enjeux écologiques et sociaux</i> <i>Identifier et classer les enjeux RSE d'une entreprise en tenant compte des aspects, réglementaires, techniques et sociaux</i> <i>Comprendre le rôle des « soft laws » afin de définir le rôle normatif de la RSE</i> <i>Comprendre une évaluation et une analyse de la performance d'une démarche développement durable et RSE</i> <i>Analyser la notion de progrès, son évolution et celle de ses indicateurs, et faire le lien avec les modèles de croissance</i> <i>Appréhender l'organisation sociale du travail en fonction de la maîtrise des impacts par l'entreprise et de la dimension collective du travail impulsée</i> <i>Comprendre comment les objectifs en termes de développement durable sont pris en compte dans la stratégie d'une entreprise</i> <i>Connaître des modèles alternatifs et plus responsables comme l'économie de la fonctionnalité, collaborative, de la connaissance, etc.</i> <i>Identifier les stratégies et pratiques en matière de production et de consommation durables afin de remettre en question les orientations culturelles et sociétales relatives à la consommation et à la production</i>
---	---

○ Modèles économiques à explorer ○ Sobriété ○ Low Tech ○ Post croissance / Décroissance 7. Compétences transversales et interdisciplinarité (2 heures) - « UNESCO : L'éducation en vue des objectifs de développement durable » : objectifs d'apprentissage - Intégration d'une vision systémique aux pratiques professionnelles - Spécificités du secteur et focus sur la spécialité du diplôme ➤ <i>Réflexion sur l'évolution à venir des métiers et des compétences préparés par le diplôme dans la perspective de la transition écologique</i>	<i>Comprendre et mesurer la place des compétences liées au développement durable dans son secteur d'activité</i> <i>Comprendre la place de ce module de formation dans l'acquisition des compétences transversales essentielles pour la durabilité et qui sont pertinentes pour l'ensemble des ODD</i>
--	--

C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des apprenants par la FEDE

La FEDE met à la disposition des écoles et des apprenants :

- Des fiches thématiques
- Des annales d'évaluation (sujets et corrigés).

D. Évaluation

Forme de l'épreuve : Questionnaire à Choix Multiples (QCM)

Durée : 60 minutes

Nombre de questions : 40 questions

Barème : 3 points pour une bonne réponse, 0 pour non-réponse ou réponse erronée

Total de points : 120

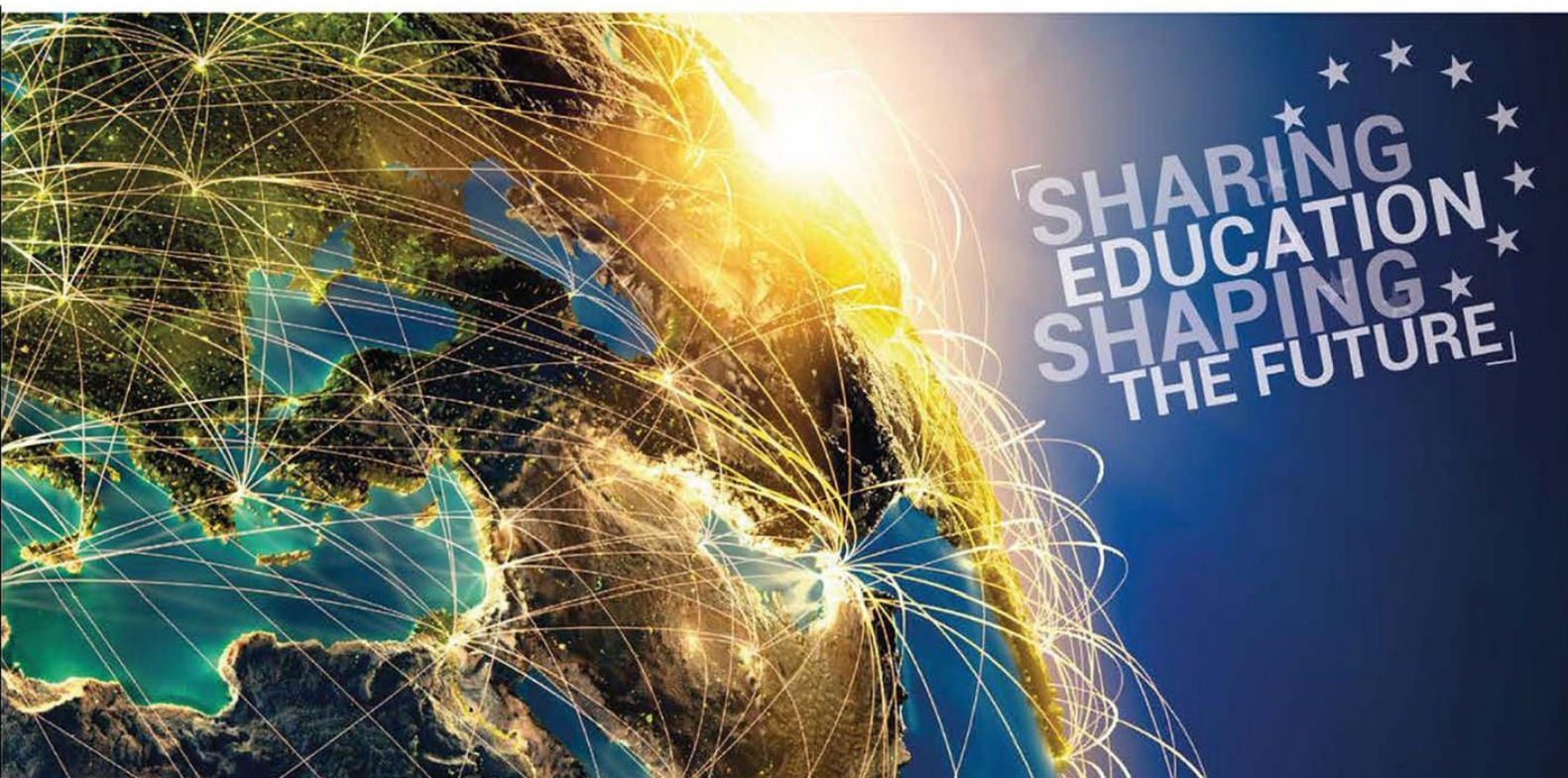
La capacité des apprenants à mobiliser les connaissances et compétences visées par cette UC fera également l'objet d'une appréciation particulière dans le cadre de la thèse et de la soutenance professionnelle de l'UC D52.

Aucun document, support de cours ou outil complémentaire (outil d'intelligence artificielle, calculatrice, dictionnaire, etc.) n'est autorisé durant cette évaluation.

NB : Formation en présentiel : heures d'enseignement réparties selon l'organisation propre à chaque établissement, à la spécialité du diplôme préparé et à la zone géographique du lieu de formation.

E. Coefficient et ECTS

L'épreuve orale UC A4/5 vaut coefficient 4, et permet de capitaliser 16 ECTS.



FEDEration for European Education
FÉDÉration Européenne des Ecoles

INGO holding participatory status with the Council of Europe

ONG dotée du statut participatif du Conseil de l'Europe

INGO holding consultative status with la Francophonie

ONG dotée du statut consultatif auprès de la Francophonie

INGO holding the status of official partner of UNESCO and of ECOSOC

ONG dotée du statut de partenaire officiel de l'UNESCO et du CESNU

FEDE - La Voie Creuse 16 - 1202 - Genève - SUISSE
www.fede.education - mailbox@fede.org